
PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

SÉANCE DU VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2005

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Absences motivées</i>	3
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	3
<i>Communications</i>	3
<i>Propositions de décret</i>	
<i>Prises en considération</i>	5
<i>Documents</i>	
<i>Dépôt</i>	5
<i>Examen du circuit automobile de Francorchamps (Doc. 290 (2005-2006) - N° 1)</i>	
<i>Discussion générale</i> – Orateurs : M. le Président, MM. Miller, Collignon, Kubla, Ficheroulle, Fourny, Wesphael, Pire, Etienne, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon	6

<i>Projet de motion déposé en conclusion des travaux menés par la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité relatifs au dossier Francorchamps, par MM. Ficheroulle, de Lamotte et Kubla (Doc. 292 (2005-2006) - N° 1)</i>	
<i>Vote nominatif – Orateurs : M. le Président, M. Petitjean</i>	29
<i>Vœux de fin d'année</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Kubla, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon	29
<i>Liste des abréviations courantes</i>	31

Présidence de M. Charles JANSSENS, Vice-Président.

La séance est ouverte à 09 heures 04 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. Président – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme Bertouille, retenue par d'autres devoirs; M. Bayenet, pour raison de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. Président. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement d'ordre intérieur, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. Président. – Le Gouvernement wallon m'a transmis les vingt-cinq arrêtés ministériels de réallocation budgétaire suivants :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 08, 01, 03 et 06 des divisions organiques 02 et 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base des programmes 04 et 05 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 54 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 40 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 03 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 01 de la division organique 13 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 08 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 02 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 06 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 04 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base du programme 05 de la division organique 50 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 06 et 02 des divisions organiques 30 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005 ;
 - l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 03 des divisions organiques 10 et 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2005.
- Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.
- La Cour d'arbitrage m'a transmis les quinze notifications d'arrêt suivantes :
- la notification de l'arrêt n° 177 des rôles 3077, 3115, 3248, 3283, 3286, 3336, 3338 et 3361 concernant les recours en annulation de l'article 49 de la loi-programme du 9 juillet 2004 (interruption de la prescription en matière d'impôts sur les revenus), introduits par P. Frisee et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 179 du rôle 3360 concernant le recours en annulation des articles 302 et 308 (marchés publics) de la loi-programme du 9 juillet 2004, introduit par C. De Wolf ;
 - la notification de l'arrêt n° 180 du rôle 3475 concernant le recours en annulation du décret de la Région flamande du 7 mai 2004 «portant modification du décret du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996 et du décret du 15 juillet 1997 contenant le Code flamand du logement, en ce qui concerne la lutte contre l'inoccupation et le délabrement de bâtiments et/ou d'habitations», à tout le moins de son article 19, introduit par la commune de Beveren et autres ;
 - la notification de l'arrêt n° 181 du rôle 3484 concernant la question préjudicielle relative à l'article 50 du Code des droits de succession, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers ;
 - la notification de l'arrêt n° 182 du rôle 3637 concernant la question préjudicielle relative aux articles 43, § 5, alinéa 2, et 60, § 3, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, posée par la Cour du travail de Bruxelles ;
 - la notification de l'arrêt n° 183 du rôle 3638 concernant la question préjudicielle relative à l'article 371 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance d'Arlon ;
 - la notification de l'arrêt n° 184 du rôle 3639 relatif la question préjudicielle concernant l'article 2 de la loi du 28 juin 1966 relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises, posée par le Tribunal du travail d'Anvers ;
 - la notification de l'arrêt n° 185 du rôle 3678 concernant le recours en annulation du décret de la Communauté flamande du 7 mai 2004 «portant modification du 4 avril 2003 portant dispositions visant à créer une «Universiteit Antwerpen» et à modifier le décret du 22 décembre 1995 portant modification de divers décrets relatifs à l'«Universiteir Ziekenhuis Antwerpen», en ce qui concerne l'«Universiteir Ziekenhuis Antwerpen», introduit par la Centrale générale des services publics ;
 - la notification de l'arrêt n° 186 du rôle 3042 concernant le recours en annulation des articles 356, 358, 359 et 361 de la loi-programme du 22 décembre 2003 (cotisation d'emballage), introduit par la s.a. Nestlé Waters Benelux et la s.a. Danone Water Brands Benelux ;

- la notification de l'arrêt n° 187 du rôle 3176 relatif aux questions préjudicielles concernant l'article 7, alinéa 1^{er}, 2°, du Code électoral et l'article 86, 1°, b. du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'Enseignement communautaire, posées par le Tribunal de première instance de Gand;
- la notification de l'arrêt n° 188 des rôles 3177, 3178, 3179, 3184 et 3189 relatif aux questions préjudicielles concernant les articles 3, 27 et 28 du décret de la Région wallonne du 6 février 2003 «modifiant le décret du 5 juin 1997 relatif aux maisons de repos, résidences-services et aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées et portant création du Conseil wallon du troisième âge», posées par le Conseil d'État;
- la notification de l'arrêt n° 189 des rôles 3183 et 3188 concernant les recours en annulation de l'article 1^{er} bis de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit, tel qu'il a été modifié par le décret de la Région wallonne du 29 avril 2004, introduits par l'a.s.b.l. Net Sky et autres et par R. Deneye et autres (Doc. 291 (2005-2006) - N° 1);
- la notification de l'arrêt n° 190 du rôle 3205 concernant le recours en annulation des articles 4, 5 et 12, alinéa 2, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 13 mai 2004 «relative aux résidences-services et aux complexes résidentiels en Région de Bruxelles-Capitale régis par le régime de la copropriété forcée et qui proposent des services aux personnes âgées», introduit par la s.a. Restel Residences et autres;
- la notification de l'arrêt n° 191 du rôle 3480 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 135 et 235 du Code d'instruction criminelle, posée par la Cour d'appel de Gand;
- la notification de l'arrêt n° 192 du rôle 3129 concernant la question préjudicielle relative à l'article 361, § 2, du Code civil, posée par le Tribunal de la jeunesse de Bruges.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

Prises en considération

M. Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 47 du Règlement d'ordre intérieur, appelle le Parlement à se prononcer sur les prises en considérations de:

- la proposition de décret pour une occupation écologique et sociale de l'espace des zones de développement économique, déposée par M. Petitjean (Doc. 285 (2005-2006) - N° 1);

- la proposition de décret modifiant les taux des droits de succession en faveur des héritiers et légataires handicapés, déposée par Mme Defraigne (Doc. 286 (2005-2006) - N° 1);
- et la proposition de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale en vue d'assurer une meilleure accessibilité à l'aide sociale en faveur des mendiants, des vagabonds et des toxicomanes, déposée par Mme Defraigne (Doc. 287 (2005-2006) - N° 1).

Ces propositions ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ces prises en considération ?

Personne ne demandant la parole, ces propositions de décret sont prises en considération. La proposition de décret n° 285 sera envoyée à la Commission de l'Économie, du Tourisme et de la Politique agricole, la proposition de décret n° 286 à la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité, et la proposition de décret n° 287 à la Commission des Affaires intérieures et de la Fonction publique.

DOCUMENTS

Dépôt

M. Président. – J'ai été saisi du dépôt du projet de décret modifiant les articles 1^{er} bis et 6 du décret du 23 juin 1994 relatif à la création et à l'exploitation des aéroports et aérodromes relevant de la Région wallonne, ainsi que l'article 1^{er} bis, § 5, 6 et 7, de la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit (Doc. 284 (2005-2006) - N° 1).

Il sera imprimé et distribué.

Il a été envoyé à la Commission de l'Aménagement du Territoire, du Patrimoine, des Transports, de l'Équipement et de l'Énergie.

J'ai été aussi saisi du dépôt des propositions de résolution suivantes:

- la proposition de résolution visant à encourager le développement d'une politique régionale de gestion des risques environnementaux et sanitaires, par Mme Tillieux et Consorts (Doc. 288 (2005-2006) - N° 1);
- et la proposition de résolution instaurant des cours de conduite défensive en faveur des agents de la Région wallonne, déposée par Mme Bertouille et Consorts (Doc. 289 (2005-2006) - N° 1).

Ces propositions ont été imprimées et distribuées.

Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution n° 288 à la Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles et de la Ruralité et la proposition de résolution n° 289 à la Commission des Affaires intérieure et de la Fonction publique.

Il en sera ainsi fait.

**EXAMEN DU CIRCUIT AUTOMOBILE
DE FRANCORCHAMPS
(Doc. 290 (2005-2006) - N° 1)**

Discussion générale

M. Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la problématique du circuit automobile de Francorchamps.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Miller, rapporteur.

M. Miller, Rapporteur. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité s'est réunie sous la présidence de notre collègue M. Jacques Etienne, le 29 novembre ainsi que les 12, 14, 15, 16 et 20 décembre afin d'examiner la problématique du circuit automobile de Francorchamps.

Outre ces séances publiques de la commission, il me paraît opportun de mentionner qu'à plusieurs reprises, se sont réunis aux fins d'organiser au mieux les travaux, le Président de la commission et les deux rapporteurs désignés par celle-ci, à savoir, M. Christophe Collignon et moi-même. Je précise que pour le présent rapport oral, c'est de commun accord que nous nous sommes réparti la tâche en respectant la méthode de travail que s'était imposée la commission elle-même. M. Collignon rendra compte de ce qui a été appelé la deuxième période, laquelle correspond à la gestion du dossier par le Gouvernement PS-cdH.

Pour ma part, je rendrai compte, vous l'avez compris, de la première période, celle du Gouvernement PS-MR-Écolo.

Chers collègues, les débats au sein de la commission ayant été, comme vous le savez, très denses, parfois même très tendus et l'ensemble des Commissaires présents ayant développé leurs interrogations avec beaucoup de rigueur et d'esprit d'analyse, il est impossible dans le cadre d'un rapport oral de reprendre le détail de tout ce qui figure dans le rapport écrit.

Je vais donc tenter d'aller à l'essentiel des différents thèmes, pour la plupart récurrents, qui ont alimenté les débats.

Je serai bref à propos du premier thème, lequel a trait à la nature même de la commission – commission d'enquête parlementaire ou commission permanente du Parlement –, sa composition et le déroulement des travaux.

Il faut, je crois, considérer que cet aspect des choses a trouvé sa réponse dans la nature et l'effectuation même des travaux parlementaires qui ont eu lieu. Il reviendra à ceux qui interviendront dans le débat tout à l'heure, de dire ou non leur satisfaction à ce sujet. Je rappellerai seulement que notre collègue M. Bernard Wesphael, pour Écolo, s'est prononcé en faveur d'une commission d'enquête, que M. Serge Kubla a déclaré que le groupe MR n'aurait pas été opposé à la mise en place d'une telle commission, tout en se ralliant à la décision prise en Conférence des présidents, de confier l'examen de la problématique du circuit de Francorchamps à une commission permanente du Parlement wallon, celle des Affaires générales.

M. Fourny, pour le cdH, a approuvé cette décision tout en n'excluant pas, si besoin en était à l'issue des travaux, d'envisager une commission d'enquête. M. Collignon, pour le groupe socialiste, a appuyé la décision de la Conférence des présidents en soulignant le caractère d'exception que doit revêtir une commission d'enquête ainsi que le souci d'éviter toute interférence avec d'éventuelles actions de la justice.

Sur base de ces déclarations initiales, tous les intervenants ont répété leur volonté d'analyser en détail et en toute transparence l'ensemble de la problématique.

M. Ficherouille, par exemple, a estimé que la commission pouvait faire la clarté sur la base des documents transmis par le Gouvernement et sur la base des questions adressées ainsi que des réponses reçues par les Commissaires.

Je rappelle que 900 pages de texte divers ont été mis à la disposition du Gouvernement. Au nombre de ces documents, il faut compter ceux qui ont fait l'objet d'une demande complémentaire de la part de certains membres de la commission, dont MM. Wesphael et Jeholet. Je pense en particulier à l'analyse commanditée à la Sogepa par le Gouvernement en date du 9 juin 2005.

Une liste de personnes à auditionner a été arrêtée. De cette liste, seuls M. Defourny et Mme Demarcin n'ont pas répondu à l'invitation, qui leur avait été adressée. Toutes les autres personnes se sont présentées devant les Commissaires, M. Van Cauwenbergh et M. Daerden ayant eu à connaître du dossier

dans les deux Gouvernements successifs, ont d'ailleurs été auditionnés à deux reprises.

Je rappelle que pour ma part, je ne rendrai compte que de leurs propos relatifs à la première période.

Pour M. Van Cauwenberghe, il importe de resituer le dossier dans le contexte de 2003, marqué par «un sentiment général de désir» – c'est sa formule – de voir le retour du Grand Prix de Formule 1 en Wallonie.

Il indique toutefois que même à cette époque de «désir général», le Gouvernement PS-MR-Écolo n'était pas unanime sur la question et que, parmi les favorables, – ce qui laisse sous-entendre qu'il y avait des avis défavorables –, se trouvaient des enthousiastes et des sceptiques. Lui-même définit son attitude comme étant prudente.

Il évoque trois réunions du Gouvernement, celles des 26 août, 9 septembre et 2 octobre 2003, où ces divergences de vues sont apparues, notamment à travers l'examen de deux notes, l'une du Ministre Kubla exposant avec conviction la nécessité d'approuver le contrat fixant les conditions d'organisation du Grand Prix et l'autre note, celle du Ministre Daerden, mettant en garde contre certaines dispositions du contrat, notamment en cas de rupture, jugées d'autant léonines dans la mesure où elles relèveraient du droit anglais.

Pour M. Van Cauwenberghe, le Gouvernement n'a pas suivi la proposition du Ministre Kubla sur trois points :

- l'approbation du contrat n'est pas le fait du Gouvernement, mais de l'acteur économique qu'est la Société de promotion ;
- il n'y a pas eu octroi formel d'une garantie par le Gouvernement ;
- enfin, le Gouvernement a validé les hypothèses du plan d'affaires, mais en précisant qu'il appartenait à la société de le rendre opérationnel.

Il ajoute que, s'il avait été lui-même responsable de la société d'exploitation, il n'aurait pas signé le contrat et considère qu'aucune injonction de signer ces contrats en projet n'a été donnée aux dirigeants de la Société de promotion.

En conséquence, il conteste la théorie selon laquelle le Gouvernement wallon serait administrateur de fait car il a veillé à maintenir la distance entre le pouvoir politique et les opérateurs économiques.

L'audition de M. Van Cauwenberghe a suscité des réactions des Commissaires. Certains, dont MM. Crucke, Dardenne, Jeholet et moi-même, se sont félicités du rôle déterminant qu'a été celui du Ministre Kubla dans le retour du Grand Prix de Spa-Francorchamps et ont critiqué une forme d'attentisme dans le chef du Ministre-Président de l'époque. Inver-

sement, MM. Fourny, de Lamotte et Collignon ont estimé que le Ministre Kubla s'était avancé trop loin par rapport à la collégialité du Gouvernement et avait, de fait, engagé celui-ci.

M. Lebrun pointe à cet égard, la lettre de confort adressée par le Ministre à Meusinvest le 20 août 2003, confirmée le 29 octobre 2003. Cette lettre ainsi que le rôle assumé par Meusinvest seront abordés par M. Kubla au cours de son audition.

Après avoir rappelé les circonstances qui ont amené les organisateurs du Grand Prix de Formule 1 à délaisser Spa-Francorchamps, le Ministre Kubla énonce les conditions énoncées par M. Ecclestone pour un éventuel retour :

- que la loi sur le tabac soit adaptée au rythme prévu par la Commission européenne – ce qui a été fait après les élections de juin 2003 – ;
- qu'un organisateur prenne en charge la réalisation du prix. Jusqu'alors, M. Ecclestone assurait cette part de responsabilité à travers sa Société Spa-Activities ;
- la garantie, un an à l'avance, que le prix du plateau soit payé, soit au cours de l'été 2003, pour pouvoir inscrire le Grand Prix dans le calendrier de la saison 2004.

Pour ce qui est de l'organisation, plusieurs privés, comme le groupe Amaury – organisateur du Tour de France et de Roland Garros –, ont été contactés. Finalement, les regards se sont tournés vers l'Intercommunale de Spa-Francorchamps à laquelle un montant de trois millions d'euros de recapitalisation avait été octroyé sur le budget du département de l'économie. Le schéma envisagé n'était pas un nouveau contrat mais la reprise de Spa-Activities régie par un contrat en droit belge pour une durée allant jusqu'à 2010. M. Kubla a insisté sur le fait qu'à l'époque, cette durée du contrat apparaissait davantage comme un gage positif de pérennité du Grand Prix. Toutefois, la société faisant l'objet d'un contentieux fiscal, cette piste, si j'ose dire, a été délaissée.

Parallèlement à cette recherche d'un organisateur, M. Kubla a demandé au Gouvernement wallon d'accorder la garantie. Celle-ci, nous le savons, a été refusée. Sur quoi, il a obtenu pour un an, la garantie de Meusinvest. Celle-ci, obtenue – et M. Laurent Burton durant son audition sera longuement questionné sur les motivations et les modalités de sa décision prise avec l'aval du directeur financier, M. Meurs –, les conditions étaient remplies pour négocier le contrat, négociation fondée sur les conseils du cabinet d'avocats Matray. Ce n'est pas le Gouvernement qui a signé le contrat, mais les responsables, MM. Yves Bacquelaine et Jean-Marie Happart, de la Société de promotion Spa-

Francorchamps mise en place conformément à la note déposée au Gouvernement par le Ministre Daerden.

Pour le reste, M. Kubla a préparé un plan d'affaires, notamment en matière de *sponsoring*. Le Grand Prix 2004 s'est déroulé sans heurts ; la garantie de Meusinvest n'a pas dû être activée, et ce, grâce au recours à la technique du blocage des recettes sur un compte permettant de couvrir le montant minimal de ce que l'on appelle, dans le jargon, «le plateau».

Plusieurs Commissaires, dont MM. Ficheroulle, Collignon, et Fourny, ont considéré que M. Kubla avait forcé la décision des administrateurs de l'Intercommunale Spa-Francorchamps, et que la garantie du plateau étant réglée dans le contrat de Spa-Activities jusqu'en 2010, l'Intercommunale de Spa-Francorchamps a repris les droits et obligations de ce contrat, de même que, par la suite, Meusinvest. À quoi, M. Kubla a répondu qu'il s'agit de contrats types dont seuls quelques termes peuvent être négociés. Ce qui d'ailleurs fut fait.

M. Jeholet a insisté, quant à lui, sur la nécessité de resituer le processus rappelé par M. Kubla dans le contexte de l'époque.

MM. Wesphael et Lebrun ont interrogé M. Kubla sur la notion de contrat type et sur les rapports de confiance entre lui-même et M. Ecclestone.

La troisième audition a été celle de M. Daerden, Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics sous la précédente législature.

Un premier point important aux yeux du Ministre est la démission, début juillet 2003, de M. Roger Croughs, de son mandat de Président de l'Intercommunale de Spa-Francorchamps, estimant difficile pour celle-ci de reprendre le contrat et d'organiser le Grand Prix.

Le Gouvernement a alors chargé M. Daerden de restructurer les outils existants. Une première note a été déposée le 26 août 2003. Le Gouvernement a décidé d'aller de l'avant, volonté confirmée lors de la réunion du 9 septembre 2003, dont une notification a explicitement enjoint les responsables de la Société de promotion Spa-Francorchamps de prendre toute disposition pour l'organisation du Grand Prix.

Le 2 octobre 2003, qui constitue, selon M. Daerden, une date clé dans le dossier, le Gouvernement a pris les décisions suivantes :

- modifier les statuts de l'Intercommunale pour en faire une Intercommunale avec interventions régionales ;
- créer la Société de promotion afin de faire vivre le circuit, avec ou sans le Grand Prix ;

- charger la société de rendre opérationnel le plan financier préparé par M. Kubla ;
- refuser la garantie.

Sur cette base, la Société de promotion va, fin octobre, signer le contrat avec l'accord unanime de son Conseil d'administration.

Par ailleurs, M. Daerden a reconnu qu'il avait effectivement demandé à M. Bacquelaine, chef d'entreprise, juriste et spécialisé dans le sport automobile, d'assurer la présidence de la société, par contre, il n'a pas fait pressions sur celui-ci pour signer le contrat. C'était selon lui, inutile «*puisque tout le monde s'accordait sur la nécessité de ramener le Grand Prix à Francorchamps*». De même «*il était profitable de mettre en place un contrat d'une certaine durée*».

C'est durant la deuxième quinzaine de septembre 2003 qu'il a pris connaissance du projet de contrat. D'où l'analyse critique qu'il en a faite, ainsi que la note au Gouvernement du 2 octobre.

À la question de M. Wesphael de savoir pourquoi il n'a pas remis copie du projet de contrat au Gouvernement, M. Daerden a répondu que son rôle était de mettre en place les structures. Il a attiré l'attention sur les dangers que la signature du contrat pouvait comporter. C'est dans cette logique qu'aucune garantie du Gouvernement n'a été octroyée.

Le Conseil d'administration de la Société de promotion a examiné le projet de contrat à plusieurs reprises, ainsi que son comité financier. Ce projet était, a-t-il précisé, en langue française. La décision de signature liant la société au groupe Ecclestone a été alors prise à l'unanimité.

Le Commissaire M. Fourny a introduit un bémol à ce vote unanime, en précisant que M. Grafé, un des administrateurs de la société, considérait, à la suite d'une réponse de M. Bacquelaine, que la garantie ne portait que sur l'année 2004.

À des questions de M. Collignon relatives au contrat de concession liant la Société de promotion à M. Defourny, M. Daerden a répondu que ce n'était pas lui qui avait négocié avec M. Defourny.

Le dernier Ministre du Gouvernement arc-en-ciel à avoir été auditionné, M. Daras, a rappelé qu'il n'était pas gestionnaire du dossier et que son souci principal en la matière avait concerné les finances de la Région. Il a davantage suivi la position prudente du Ministre-Président et a rappelé que la garantie n'avait jamais été octroyée.

MM. Ficheroulle et Fourny ont marqué leur déception par rapport à l'audition de M. Daras.

Les dernières personnes auditionnées dans le cadre de la première période ont été MM. Roger Croughs, Président démissionnaire de l'Intercommunale Spa-Francorchamps, Vincent Scourneau, ancien Commissaire du Gouvernement, Laurent Burton, Président de Meusinvest, et Freddy Meurs, Directeur général adjoint de Meusinvest.

Dans la mesure où ces auditions ont principalement fait l'objet de questions, la plupart du temps précises et ponctuelles, visant à vérifier, à approfondir, voire à «recouper» les auditions des personnes dont je viens de rendre compte, il convient de se référer au rapport écrit pour en évaluer la portée.

Les différents Commissaires n'ont, par ailleurs, pas manqué d'intégrer ces réponses à leur analyse et à leur argumentation. Analyses et argumentations opposant les Commissaires qui approuvent la proactivité témoignée par le Ministre Kubla en faveur du Grand Prix et ceux qui lui reprochent d'avoir placé la Région dans une situation de fait.

Deux personnes restaient à entendre: MM. Yves Bacquelaine, Président de la Société de promotion du circuit de Spa-Francorchamps, et Jean-Marie Happart, Président de l'Association Intercommunale pour l'exploitation du circuit.

En réponse à des questions de M. Wesphael, M. Bacquelaine a indiqué qu'il n'avait pas lui-même négocié le contrat, lequel lui avait été adressé le 9 octobre.

Il s'agit bien, selon lui, d'un contrat type dont seuls quelques éléments avaient été négociés et, à son estime, de façon plutôt avantageuse pour la Région. Ces éléments, c'est le paiement des écuries dont le montant peut varier, la réduction de son indexation de 10 à 5 %, la mise à disposition de panneaux publicitaires, etc.

Il a signé ce contrat étant donné que la Société de promotion dont il a accepté la présidence avait été constituée par le Gouvernement aux fins d'organiser le Grand Prix. Il va de soi, dès lors, que le contrat devait être non seulement signé, mais devait l'être pour le 31 octobre au plus tard, à défaut de quoi il eût été trop tard pour le Grand Prix.

M. Wesphael, Mme Dethier-Neumann et M. Kubla ont insisté sur cet aspect-là de la problématique, en le comparant à la déclaration de M. Van Cauwenberghe.

M. Happart a confirmé l'interprétation de M. Bacquelaine selon laquelle la décision collégiale du Gouvernement de créer les deux Sociétés de promotion et d'exploitation induisait la signature du contrat et que celle-ci a résulté d'un examen durant deux jours des termes du contrat en projet.

En conséquence, M. Happart estime que les structures mises en place ont rempli leurs missions, à savoir l'organisation du Grand Prix.

Chers Collègues, d'autres questions ont ponctué le cours des débats de la première période, par exemple, celle de la responsabilité de l'administrateur de fait, celle de la possibilité ou non de se retirer du contrat et à quel prix, ou celle encore des déficits de la Société Defourny, mais elles ont été davantage prises en compte – et c'est logique – dans la partie dont mon Collègue Christophe Collignon va vous faire rapport.

Je voudrais, en concluant, exprimer simplement le sentiment, chers Collègues, Monsieur le Ministre-Président, que la Commission des Affaires générales a travaillé avec la pleine conscience qu'elle n'était pas – même si cela n'a pas plu à tous les observateurs de la presse – destinée à être la chronique d'un lynchage annoncé. La commission a été le lieu de la confrontation, du débat, le lieu de l'analyse intransigeante d'une problématique difficile, et le lieu où des volontés, divergentes, se sont exprimées parfois avec vigueur, mais toujours avec le souci du bien commun et en ayant la Wallonie pour horizon. (*Applaudissements.*)

M. Président. – La parole est à M. Collignon.

M. Collignon, Rapporteur. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, permettez-moi à présent de poursuivre la présentation du rapport des travaux de notre commission.

Pour ma part, je présenterai donc la seconde partie du rapport relative aux thèmes suivants:

- l'édition 2004 du Grand Prix et son bilan;
- la préparation du Grand Prix 2005; subdivisé comme suit:
 - la problématique du compte bloqué;
 - le bilan financier de la Société DDGP;
 - l'intervention de la Région wallonne.
- les perspectives d'avenir;
- l'analyse de risque du contrat;
- les négociations en cours.

Pour éclairer la commission, celle-ci a pu entendre et questionner les personnes suivantes:

- M. Yves Bacquelaine, Président de la Société de promotion du circuit de Spa-Francorchamps;
- M. Jean-Marie Happart, Président de l'Association de l'Intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps;
- M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon jusqu'en septembre 2005;

- M. André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial ;
- M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi ;
- M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances, de l'Équipement et du Patrimoine ;
- M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme ;
- M. Libert Froidmont, Président de la Sogepa et M. André Cremer, Premier vice-Président de la Sogepa ;
- M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

Ces différentes auditions ont permis de fournir aux membres de la commission une grille de lecture des événements.

Je vous propose donc de procéder à une mise en perspective de leurs apports.

Tout d'abord, qu'en est-il concrètement de la tenue du Grand Prix de Formule 1 à l'été 2004 et de son résultat financier ?

Selon M. Bacquelaïne, la Société DDF1 avait elle-même évalué sa perte financière, la première année, à 2,5 millions d'euros et ce, jusqu'au moment où il espérait une annulation de taxe communale. Il faut encore noter que la société DDF1 semblait escompter recevoir 4 millions de rentrées via quatre panneaux publicitaires, alors que ceux-ci n'ont finalement rapporté que 500.000 euros.

Lors de son audition, M. le Ministre Marcourt a pour sa part, signalé avoir rencontré M. Defourny lors du Grand Prix de 2004, lequel lui aurait alors dit qu'il pensait que l'activité serait déficitaire, n'ayant notamment pas obtenu les sponsors espérés.

Le Ministre Marcourt a encore indiqué que, si l'on a pu croire un moment que la Société DDF1 avait payé l'intégralité du prix du plateau de l'édition 2004 sur la base des recettes de ladite édition, le rapport de la Sogepa indique, lui, qu'une partie du paiement provient de la vente de billets pour le Grand Prix 2005.

Il a encore indiqué que, c'est à la fin du printemps de 2005, que des réviseurs ont signalé la perte de 4,35 millions d'euros de la Société Defourny. Les documents comptables demandés, dès août 2004, n'ont été reçus par les représentants du Gouvernement qu'en avril 2005.

M. Defourny a donc commencé l'année 2005, comme l'a expliqué M. Van Cauwenberghe, avec un déficit de 4,5 millions d'euros.

Comme l'a rappelé dans son audition, M. le Ministre-Président Elio Di Rupo, les conditions pour les-

quelles l'opérateur privé, M. Defourny, n'a pu éviter les déficits d'organisation, tant en 2004 qu'en 2005, restent à définir. Mais c'est évidemment à la justice et au curateur qu'il appartient de faire la lumière sur la gestion interne de la Société DDF1.

Il faut encore noter que ce n'est qu'à la mi-juin de cette année que l'Assemblée générale de la Société de M. Defourny a porté sur les comptes définitifs, et ce n'est qu'alors que le Gouvernement a pu se baser sur des chiffres établis.

À l'issue de l'édition 2004 du Grand Prix, a débuté la phase concrète de préparation du Grand Prix suivant de 2005.

Il faut d'abord relever que l'ensemble des intervenants ont précisé que le Gouvernement wallon n'a jamais octroyé de garantie pour l'édition 2005 du Grand Prix. M. Van Cauwenberghe précise, lui, qu'un micromécanisme avait été mis sur pied en 2005, mais qu'il ne s'agissait nullement là d'une forme juridique de garantie éventuelle.

M. Happart a rappelé que, dans la convention liant la Société de promotion et la Société de M. Defourny, il était prévu, dans les obligations de cette dernière, qu'elle devait effectuer des démarches avec les banques pour garantir le paiement du prix du plateau pour les éditions ultérieures à 2004.

Relativement au compte bloqué qui avait été mis en place pour l'édition 2004, plusieurs constats ont été posés. Ainsi, la Commission a interrogé ses interlocuteurs sur l'efficacité du mécanisme. L'argent déposé sur ce compte semblait, en effet, dans un premier temps avoir permis à la Société DDF1 de payer, de manière intégrale, le plateau.

Toutefois, M. Antoine a précisé à la commission que, si M. Defourny avait appliqué strictement le principe du cautionnement, il se serait retrouvé, en 2004, avec un résultat largement déficitaire et que l'intervention de Meusinvest, alors garant, eût été demandée.

Il ressort également des auditions que la reconduction de ce mécanisme en 2005 n'était pas aussi aisée et efficace qu'on aurait pu le croire *a priori*.

Au terme du contrat de sous-traitance avec la Société Defourny, il était prévu que les parties devaient renégocier cet aspect pour les éditions ultérieures à 2004.

Juridiquement, le Gouvernement ne pouvait exiger qu'un compte soit bloqué, puisqu'il est tiers au contrat.

En outre, un compte bloqué n'offre aucune garantie à la Région, d'autres créanciers privilégiés de M. Defourny pouvant saisir ce compte. La demande de saisie des sommes réclamées par les communes

voisines concernant les taxes communales exigées en est d'ailleurs l'illustration.

L'audition des représentants de la Sogepa a confirmé que le système du compte bloqué n'empêche pas une saisie et n'est nullement opposable aux tiers.

Plusieurs pistes avaient été explorées par le Gouvernement pour l'encadrement de l'édition 2005 du Grand Prix. Le Ministre Marcourt a révélé que le Gouvernement ne souhaitait plus solliciter une institution publique pour jouer le rôle de garant. Le Gouvernement s'est adressé à des sociétés d'assurances comme Ethias et Dexia. Sur base des réticences des réassureurs, du volume des places vendues et des résultats financiers, les sociétés sollicitées ont donné, en avril, une fin de non-recevoir. Le Ministre Daerden a expliqué que c'est sur la base de ce constat que le Gouvernement wallon a proposé, dans sa note du 9 juin 2005, l'octroi d'un montant de 3 millions d'euros sous la forme de *sponsoring* à verser sur un compte bloqué, de couvrir le montant de la différence entre le prix du plateau et le montant figurant sur le compte bloqué.

Parallèlement, le 9 juin, le Gouvernement wallon a chargé la Sogepa de la vérification de la bonne exécution du compte bloqué, mais aussi de l'analyse et de l'expertise des comptes de la DDGP; ensuite, de l'impossibilité, suite aux carences de la Société Defourny, de reconstituer le compte bloqué. Malgré l'insistance de la Société de promotion, le Gouvernement wallon ne versera donc pas les 3 millions d'euros de sponsors.

À ce propos, M. Antoine a expliqué en commission que, lorsque la Société de promotion a informé le Gouvernement wallon du fait qu'elle ne pourrait honorer son obligation contractuelle, le Gouvernement a décidé de lui octroyer un prêt via la Sogepa. La technique du prêt, outre le fait qu'elle entraîne une obligation de remboursement dans le chef du bénéficiaire, ne peut être assimilée à une garantie.

Au cours de son audition, la Sogepa, par la voix de ses Président et Vice-Président, a informé la commission des missions qui lui avaient été confiées par le Gouvernement à la suite de la réunion du Gouvernement du 9 juin 2005.

Il s'agissait notamment :

- de vérifier la mise en œuvre et la bonne exécution de l'alimentation du compte commun bloqué devant constituer la garantie de paiement du prix du plateau 2005;

- en cas de non-reconstitution du compte bloqué, de proposer toute solution mettant immédiatement fin au contrat liant la DDF1 à la Société de promotion;
- d'adapter la convention liant la Société DDF1 et la Société de gestion;
- de prendre toute initiative permettant de renégocier le cadre actuel des accords entre la Société de gestion et la FOM;
- d'obtenir la confirmation du maintien d'un Grand Prix sur le circuit de Spa-Francorchamps pour les dix prochaines années;
- d'une façon générale, d'évaluer les solutions de pérennisation du Grand Prix.

Au sujet de la possibilité de rachat de la Société DDGP par la SPCSF, il n'y a pas eu de suite favorable, a expliqué la Sogepa, DDGP ne voulant pas accorder les garanties de passif nécessaires.

En ce qui concerne l'adaptation de la convention, la Sogepa n'est pas intervenue, les deux sociétés étant des entités juridiques indépendantes.

Quelles sont à présent les perspectives qui se présentent en ce qui concerne l'organisation, à Spa-Francorchamps, d'un futur Grand Prix? Quelle est l'attitude du Gouvernement?

En ce qui concerne l'analyse de risque du contrat, le Ministre-Président Di Rupo a expliqué à la commission que le Gouvernement wallon, sur la base des éclaircissements reçus des différents acteurs du dossier, a tenu, le 8 novembre 2005, une discussion générale afin de comprendre en détail les questions liées au passé ainsi qu'au futur.

Était-il possible de mettre fin au contrat année après année? La commission a permis, sur ce point, de mettre en lumière l'importance du poids des contraintes juridiques. Si, dans un premier temps, M. Bacquelaine semblait laisser entendre que M. Ecclestone pensait tout simplement déchirer le contrat sans autre forme de procès, et par là, mettre fin à toute contrepartie notamment d'indemnités de rupture, ces propos ont ensuite été relativisés par l'interlocuteur lui-même et contredits par des interlocuteurs subséquents.

La commission a aussi abordé le degré d'implication directe de la Région et du Gouvernement dans la conception et l'exécution du contrat. À ce propos, différentes thèses se sont affrontées, sans qu'aucune ne l'emporte.

Selon M. Van Cauwenberghe, il n'était peut-être pas impossible que la possibilité de renégocier annuellement avec M. Ecclestone existe réellement, mais il convient de ne pas oublier l'existence d'un risque juridique potentiel.

Le Gouvernement a consulté quatre cabinets d'avocats à ce propos. Plusieurs théories ont été citées sur cette base par M. Antoine. Les possibilités éventuelles qu'il y ait contrat, novation de contrat, la théorie de l'organe, ou encore celle de l'administrateur de fait, ont dès lors été évoquées devant la commission.

La problématique sur ce point est complexe car elle dépend en partie du droit anglais et de différents éléments ayant trait à la négociation, en 2003, du contrat de la SPCSF. D'autres paramètres entrent également en compte, comme l'octroi ou le non-octroi de la garantie. Il est donc malaisé de se prononcer, mais les différentes personnes auditionnées ont fourni, avec les réserves d'usage, leur sentiment à ce sujet.

Le Ministre Marcourt a déclaré, quant à lui, que personne ne pouvait dire aujourd'hui avec certitude s'il existe un élément unique ou un ensemble d'éléments permettant de conclure à la responsabilité de la Région en tant qu'administrateur de fait et qu'aucun document engageant contractuellement la Région n'existait. Un risque existe sans doute, mais il n'est pas établi.

Une différence doit en effet être faite, selon lui, entre la responsabilité contractuelle et extracontractuelle. Les conseillers juridiques de la Région, a-t-il précisé, ont donné un ensemble d'hypothèses qui constituent autant d'aléas. Le spectre de ces hypothèses va du paiement maximum des pénalités à l'absence complète de celles-ci pour la Région. Le Gouvernement entend donc faire preuve d'attention et de précaution.

Cette attitude prudente a été confirmée par le Ministre Daerden, qui a expliqué que seul un tribunal pouvait décider de la notion d'administrateur de fait, et qu'il n'existe jamais de dossier à risque nul.

Le Gouvernement a donc déclaré que sa volonté était d'éviter toute procédure judiciaire. Comme l'a déclaré le Ministre-Président Elio Di Rupo, la notion de risque existe toujours, mais seuls les tribunaux anglais sont compétents pour fixer le montant des éventuelles indemnités.

Pour ce qui est des négociations en cours, le Ministre Lutgen a indiqué que l'on a songé à la renonciation. C'est une question d'évaluation à faire. La ligne de conduite consiste à avoir le plus de retombées possibles pour la Région wallonne et le moins de coût pour la population.

En tout état de cause, l'organisation du Grand Prix 2006 ne pourra pas passer par la Société de M. Defourny, étant donné la faillite de celle-ci.

Le Ministre Marcourt a souligné que le Gouvernement avait privilégié la voie de la négociation plutôt que de la rupture, avec, en point de mire, un conflit juridique, par définition, incertain.

Plusieurs pistes sont ou ont été explorées, dont celle d'un partenariat avec le Grand-Duché du Luxembourg. Selon le Ministre Lutgen, interrogé à ce sujet, la Région wallonne est une région de taille modeste et la concurrence au niveau mondial est rude. Pour lui, s'associer et trouver des partenariats est une entreprise qui se justifie pleinement. Si le Premier Ministre luxembourgeois a manifesté son intérêt au début, il n'a, par la suite, plus souhaité poursuivre les négociations. Cela serait dû au fait de sa prise de connaissance de certains éléments du dossier. En outre, le Ministre attendait la réponse du Pouvoir fédéral avant de poursuivre ses contacts.

La mission que lui a dorénavant confiée le Gouvernement, a encore précisé le Ministre Lutgen, se limite à présent, à chercher et à valoriser au mieux les retombées touristiques du circuit, avec ou sans le Grand Prix annuel de Formule 1, et d'examiner les besoins en termes d'infrastructures touristiques.

Le Ministre-Président Elio Di Rupo a lui aussi abordé les pistes explorées pour une éventuelle reprise du contrat de DDGP. Le Cabinet du Ministre Marcourt et la Sogepa sont chargés de leur examen, et il apparaît que les différents candidats déclarés souhaitent obtenir la protection financière du Gouvernement wallon en cas de perte.

En ce qui concerne les contacts en cours avec M. Ecclestone. Le 17 novembre 2005, le Gouvernement a chargé la Société de promotion de négocier la poursuite du Grand Prix.

La Société de promotion a désigné sa délégation pour négocier avec M. Ecclestone en vue d'amender le contrat qui permet d'entourer le risque financier incombant à la Région.

Il convient de souligner, comme les représentants de la Sogepa le rappellent, qu'il s'agit de négociations avec un homme d'affaires disposant d'un contrat qui le satisfait.

Le Gouvernement wallon attend donc la confirmation des demandes de M. Ecclestone avant d'évaluer les chances d'aboutir dans le cadre d'une négociation. Il sera alors possible de savoir si l'on s'engage avec M. Ecclestone ou si l'on saisit les tribunaux anglais d'un litige, ou si l'on pose la question de la rupture du contrat.

Il n'y aura, cette fois en tout cas, aucun accord sans décision unanime du Gouvernement wallon.

Le Ministre-Président Di Rupo n'écarte aucune possibilité d'organisation du Grand Prix, que ce soit par la Société de promotion ou par une autre structure. La transparence sera appliquée dans toute la mesure du possible car nul ne sait aujourd'hui ce que M. Ecclestone va demander.

Pour le surplus, il a abordé de manière plus large, le contexte futur dans lequel le circuit devrait s'inscrire. Il y a, selon lui, de nombreux intermédiaires dans le dossier, ce qui peut causer des difficultés. Il considère qu'il faut rassembler les acteurs en un seul lieu et établir un centre décisionnel.

M. le Ministre-Président a encore confirmé que le circuit de Francorchamps doit être le circuit automobile de toute la Wallonie, et pas uniquement, un circuit réservé au Grand Prix. Il convient de se poser la question de savoir si des investissements sont nécessaires pour les autres activités organisées sur ce circuit et de voir la part des investissements uniquement nécessaires pour le Grand Prix. La question de la gouvernance du circuit se pose également; les Pouvoirs publics doivent-ils y participer? Qu'en est-il des communes de Malmédy et de Stavelot qui ont prélevé des taxes de 400.000 euros chacune, – ce qui n'est pas négligeable? Si, à l'avenir, la Région wallonne devait intervenir sous la forme de soutien ou de partenariat public, ces taxes pourraient-elles être encore prélevées?

Toutes ces questions devront également faire l'objet de négociations.

Son analyse se conclut par le constat suivant: chacun a agi de bonne foi. À un moment donné, des actes ont été posés et on n'a pas toujours mesuré leurs implications à long terme. Parler d'erreur lui semble excessif, il estime que la situation est ce qu'elle est et qu'il faut dorénavant essayer d'en sortir.

Le Ministre-Président a terminé son audition, en réaffirmant que la volonté du Gouvernement est de défendre les intérêts des Wallons par l'adoption d'une attitude prudente et par l'imposition d'une méthodologie rigoureuse qui supposera l'exigence de documents écrits.

Permettez-moi, pour terminer, de réitérer, au nom des Parlementaires ayant pris part aux travaux de la commission, les remerciements adressés aux 18 personnes qui ont contribué à l'enrichissement de nos débats.

J'y adjoins, et je pense que mes Collègues s'associent à cette démarche, un salut particulier aux membres du personnel du Greffe du Parlement wallon, pour l'excellent encadrement administratif de nos séances de travail.

Enfin, à l'issue des travaux, la commission a adopté à l'unanimité le rapport des travaux. (*Applaudissements.*)

M. Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je voudrais commencer par remercier et féliciter les deux rapporteurs

qui nous ont présenté un état précis et exhaustif de ces longues journées, voire soirées, d'auditions que notre commission a consacrées à la problématique du dossier de Francorchamps.

Je dois vous avouer qu'en 2003, j'étais tout heureux que M. Ecclestone ait déclaré qu'il y aurait à nouveau un Grand Prix de Formule 1 en Belgique et que celui-ci serait inscrit dans le calendrier de 2004, moyennant certaines conditions. Toutefois, j'étais loin de m'imaginer que cela aurait donné lieu à de telles crispations, de telles tensions, sur un dossier qui, à l'époque, apparaissait comme éminemment positif.

Comme l'a rappelé le Ministre-Président dans son audition, remettons-nous dans le climat de l'époque. Il n'y a pas l'ombre d'une discussion sur ce point, une très large majorité de l'opinion publique – du monde des médias, des dirigeants d'entreprises – était favorable à l'organisation d'un Grand Prix en Wallonie, qui, incontestablement, aurait des retombées positives pour notre Région. Perdre un tel événement n'avait alors aucun sens. Il s'agissait du plus beau circuit du monde et il fallait donc le faire revenir.

On y est arrivé! Y est-on arrivé, comme j'ai entendu les rapporteurs l'évoquer, par des démarches personnelles ou par une collégialité?

Forcément, à un moment donné, il y a eu des décisions unanimes. Ne rêvons pas un instant. Même si j'ai joué par moments cavalier seul – comme certains l'ont dit –, inexorablement, certains actes ont été posés par l'ensemble du Gouvernement, les trois formations comprises. Il s'agissait d'organiser les structures, de créer cette Société de promotion et, dans la foulée, de l'inviter à signer et à organiser le Grand Prix de 2004, sachant que, néanmoins, les administrateurs par nature, aujourd'hui plus qu'hier, ont leurs responsabilités engagées par les actes qu'ils posent. Ce n'est pas simplement la structure qui les protège, ils ont, à titre personnel, une responsabilité qu'ils auraient pu activer d'une autre manière, mais je crois qu'ils n'ont pas trahi la réalité en disant qu'ils se sentaient tenus d'aller de l'avant dans le sens collectif et dans le sens du Gouvernement.

Par ailleurs, je le répète, la population souhaitait ce Grand Prix. Ce que je trouve extraordinaire, c'est qu'après toute la polémique de ces dernières semaines, lorsque l'on fait un sondage auprès de la population, 74 % des gens disent qu'il faut un Grand Prix en Wallonie, 64 % d'entre eux disent qu'un tel événement a des retombées sur l'image et sur l'économie, et 45 % se disent prêts à cotiser, à ce qu'une partie de leurs contributions serve à organiser un tel événement. C'est quand même énorme. L'engouement de la population existe donc toujours. C'est une réalité et le Gouvernement doit en tenir compte.

D'où vient cet engouement ? Il y a d'abord ceux qui aiment le sport moteur, mais il y a aussi, de manière plus pragmatique, tous ceux qui ont le sentiment que le Grand Prix entraîne des retombées économiques positives pour la Wallonie. En outre, je rejoins tout à fait Jean-Marie Happart – qui est celui qui connaît le mieux les choses puisqu'il préside à l'Intercommunale de Spa-Francorchamps – lorsqu'il dit qu'aujourd'hui, Spa-Francorchamps est une entreprise qui occupe à temps plein 50 personnes et qui génère, de manière indirecte, 200 emplois. C'est énorme !

Tout le monde a l'air de se focaliser sur la semaine du Grand Prix, mais, aujourd'hui, le circuit est utilisé plus de 300 jours par an et les perspectives pour 2004 sont encore meilleures. Cela veut dire que viennent là des jeunes qui apprennent à piloter, que s'y déroulent des événements de présentation de nouveaux véhicules, des courses. Bref, tout cela attire du monde. C'est toute une vie autour de ce circuit qui engendre des retombées intéressantes tant pour l'Horeca local, que pour les Thermes de Spa, les musées de la région, ou encore, les lieux de conférences et de séminaires.

Indiscutablement, c'est un ensemble qui pourrait encore, je le pense, être sérieusement complété si le petit zoning dédié aux technologies liées à la voiture se remplissait, comme on l'avait espéré, d'entreprises de pointe tournées vers le secteur.

Une question se pose l'organisation d'un tel événement justifie-t-elle cet effort collectif ?

On parle du Grand Prix de Belgique et pas du Grand Prix de Wallonie. Or, ce sont les Wallons qui font les efforts nécessaires pour l'organiser.

Sans doute serait-il bon – mais les événements de la semaine dernière ne vont pas favoriser cela – qu'il y ait une prise de conscience au niveau de l'État fédéral, que nous jouons pour lui, pour toute la Belgique. Lors de la visite de M. Verhofstadt et M. Reynders en Asie, les autorités chinoises leur ont parlé de Spa-Francorchamps. Les Chinois étaient tout fiers d'avoir désormais leur Grand Prix et ils ont enchaîné ainsi sur le nôtre. Un lien s'était ainsi créé autour de cette participation au même sport et à la même dynamique.

Certains pays ont calculé que, pour avoir, en termes de minutes de télévision, l'évocation de leur nom dans le monde, autant que le génère un Grand Prix qui est regardé par des centaines de millions de téléspectateurs, il faudrait dépenser des sommes considérables qui sont sensiblement supérieures au simple prix du plateau. Tous ces calculs peuvent être faits, mais ils démontrent que c'est utile, soutenu et que cela apporte une réalité économique incontestable.

Ce constat étant fait, en 2003, on a ramené ce Grand Prix. Personne ne s'imaginait que cela devien-

drait un problème politique majeur. Toute la difficulté a résidé dans l'existence d'un déficit d'exploitation du Grand Prix, qui a conduit à la faillite de l'exploitant. Les Pouvoirs publics ont dû payer la note et cela a choqué ; avec en outre, un contrat qui prévoyait de payer le déficit plus d'une seule fois. Cela a donné lieu à un ping-pong juridique.

Deux théories se sont affrontées. La première affirmait que tous ces problèmes provenaient du fait qu'il y a un contrat qui nous lie ; la seconde, revenait à dire que si l'on avait pu gérer différemment l'ensemble du dossier, on n'en serait pas là aujourd'hui, et il n'y aurait pas d'affaire Francorchamps. La vérité est sans doute un mélange des deux.

Il est vrai que ce contrat en a inquiété plus d'un et que l'on a entendu différentes thèses durant cette semaine. Certains ont dit qu'on pouvait le déchirer, d'autres, qu'on devait l'appliquer à la lettre. Je pense que M. Bacquelaine a été sincère, ce contrat correspond à une annexe des accords de la concorde et quasiment tous les pays organisateurs qui ont un Grand Prix se retrouvent liés par ce type d'engagement avec, peut-être, des nuances liées à l'ancienneté, à la date de la signature, à des accords privilégiés vu les structures, etc. Dans la philosophie, tous sont liés à la même orientation.

Y avait-il moyen de faire mieux financièrement ? Oui, je le pense sincèrement. Ce sont là toutes les limites de notre commission : elle n'a pas pu entendre les vrais protagonistes de la gestion au quotidien. Ils ont choisi, pour des raisons que je peux parfaitement comprendre, de faire face à un curateur, à une plainte et de rester dans le domaine judiciaire plutôt que de venir s'accuser eux-mêmes, ici. Chacun comprend cette nécessaire prudence, mais cela a un peu handicapé la plénitude de nos travaux. Nous avons été orphelins de ces quelques auditions qui auraient sans doute permis d'éclaircir les choses.

Nous avons eu un Grand Prix déficitaire, le déficit oscillant entre quatre et six millions d'euros. Personne n'a jamais su, ni voulu établir que ce chiffre est bien inexorable, qu'il est le reflet d'une gestion la plus parfaite possible. Si on avait remis l'organisation de ce Grand Prix dans dix mains différentes, nous aurions eu dix résultats différents. Chacun aurait géré cela différemment. Je dis donc clairement que ce résultat n'est pas inexorable. Il n'est pas écrit dans les astres que tout Grand Prix est forcément déficitaire dans une fourchette de 4 à 6 millions d'euros.

Par ailleurs, je pense que l'on aurait dû «serrer la vis» de l'organisateur, même s'il est concessionnaire et que c'est son travail. Quoi que l'on en pense, le compte prévisionnel a été soumis et accepté unanimement par le Gouvernement, dont je faisais partie. On

prévoyait environ 19 millions de recettes et 19 millions moins un petit quelque chose de dépenses. Les comptes étaient donc en équilibre, avec même un léger bénéficiaire. Quand on analyse les comptes de la Société de M. Defourny, on constate 18,6 millions de recettes – donc quasiment l'équivalent de ce qui était annoncé –, mais, par contre, les dépenses explosent et entraînent le déficit. La question qui se pose est celle du bien fondé de ces dépenses. La première chose qu'il aurait fallu faire et qu'il faudra faire à l'avenir, sauf si le contrat prend une autre tournure, c'est évidemment de regarder comment on gère les choses.

Je crois, contrairement à M. Daerden, qu'il n'est pas exclu qu'un ministre se mouille personnellement pour aider sa Région. Quand M. Marcourt est allé au Brésil, a-t-il discuté pour aider des entreprises à signer des contrats? Oui. A-t-il, par exemple, accepté d'aller visiter une entreprise pour soutenir un exportateur de chez nous ou dîner avec son contractuel brésilien? Oui. Et je trouve cela normal.

Pourquoi ne pourrait-on pas, ici, quand une entreprise organise une manifestation, lui donner un coup de pouce, en lui trouvant, par exemple, des sponsors?

D'ailleurs, pour Belgacom, M. Marcourt a été le seul à nous avoir aidés. Je pense qu'il est normal que les ministres essayent d'appuyer, de soutenir les divers projets.

Enfin, j'ai toujours pensé que, de la même manière que la Wallonie a aidé le Tour de France ou aidera le Giro la saison prochaine, on aurait dû et pu aider, modestement, mais régulièrement, l'organisation du Grand Prix.

Si vous aviez réuni ces conditions-là, on ne serait pas en réunion, aujourd'hui, il n'y aurait pas eu d'affaire Francorchamps et tout aurait fonctionné avec le même contrat. C'est ma conviction profonde, même si elle n'est pas forcément partagée – on l'a vu dans les débats –, mais je suis cependant sincèrement convaincu que ce soutien et cette synergie relevaient de nos possibilités.

Quelles sont les leçons politiques à tirer de cette expérience?

Nous aurions pu nous inscrire dans une opposition radicale, mais le MR a préféré privilégier la recherche d'un consensus. Après nous être tant affrontés durant des jours et des soirées, il fallait pouvoir tirer des leçons, se donner des règles de transparence, et définir les missions précises des administrateurs ainsi que certaines règles de fonctionnement du Gouvernement. Autant travailler en unissant nos réflexions plutôt qu'en les radicalisant et en les confrontant.

Nous avons donc accepté de signer une motion de recommandation. Cette approche est raisonnable et

non révolutionnaire. Ceux qui espéraient que, de ce dossier, allaient sortir une accusation, une faute, une culpabilité, des changements radicaux de fonctionnement seront déçus. En réalité, nous avons fait face à une affaire politisée à l'extrême, mais dont la nature est en fait toute simple: un Grand Prix déficitaire qui nous a confrontés à des obligations financières et à des interrogations sur l'avenir.

À partir de là, quelques réflexions ont été mises en commun et nous les soutiendrons loyalement tout à l'heure. Ce n'est pas une réconciliation générale, c'est simplement une analyse qui converge parce que ces leçons, nous pouvions nous les appliquer à nous-mêmes un jour, comme désormais, le Gouvernement actuel peut se les appliquer. Ces propositions sont mesurées, mais elles veulent bien dire qu'effectivement, le souci d'une collégialité dans le Gouvernement a toute son importance, et que les sociétés – fussent-elles proches du Pouvoir régional – ne peuvent en aucun cas l'engager. Quand je lis: «*Meusinvest aurait d'une manière indirecte lié le Gouvernement.*», je me dis que cela n'a pas de sens. Par ailleurs, la fonction des Commissaires du Gouvernement et des administrateurs ont été dûment analysés et des recommandations ont été formulées. Tout cela a été repris dans le document qui a été distribué. Se limiter à quelques touches d'amélioration du fonctionnement aurait peut-être été un peu court.

À l'avenir, il ne faut surtout pas baisser les bras et, «s'en faire quitte», comme on dit dans le domaine public. Au contraire, essayons de conserver le Grand Prix pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, en y associant peut-être davantage l'État fédéral et les autres Régions. En tout cas, nous devons tout faire pour aller dans ce sens.

Aujourd'hui, on est très engagé dans une négociation avec un interlocuteur, sans doute le mieux à même pour reprendre au pied levé l'organisation, mais qui ne le fera pas de manière très philanthropique. J'ai la conviction que, un peu à tort, on panique devant le fait de devoir donner une garantie à un organisateur. Je pense qu'un organisateur sérieux, et peut-être même moins coûteux qu'Ecclestone, pourrait, tout en ayant une garantie régionale complémentaire, faire face très largement au plateau, tout en organisant l'événement. Je ne fermerai donc pas la porte à cette option. Je souhaite indiscutablement que nous puissions continuer.

Monsieur le Ministre-Président, il y a un mot que j'aimerais que l'on utilise plus souvent le mot «risque». J'ai le sentiment que notre Région est comme tétanisée par celui-ci et qu'on a peur de prendre des risques dans la gestion publique, la gestion de la vie économique. Il faut que tout soit certain,

rationnel, blindé. On se tourne vers la Fonction publique, cela paraît plus rassurant que la carrière d'indépendant, on se tourne vers des dossiers en béton où l'on pense qu'on ne court pas le moindre risque.

Or, je pense que l'on doit, que ce soit dans le domaine de la recherche, des investissements, de certaines initiatives, d'organisation, redonner aux Wallons le goût d'entreprendre et le goût du risque. Et c'est sans doute cela qui devrait caractériser notre démarche. Cela vous fait sourire, Monsieur le Ministre-Président, mais reconnaissons – et des sondages le démontrent – qu'aujourd'hui, ce n'est pas la mentalité la plus partagée par notre opinion publique. Au contraire, on a plutôt laissé, au fil du temps, s'établir une forme d'assouplissement où la protection est la règle et où le risque est l'exception.

Je ne suis pas partisan de cela et donc, à travers ce dossier, le mot que j'aimerais voir revenir, c'est le mot «audace», le mot «risque», le mot «entreprendre», et vous en avez l'opportunité.

Nous n'allons pas nous ériger, demain, en parangons de la vertu pour essayer de stigmatiser le moindre dérapage, nous allons, au contraire, vous dire qu'il faut aller de l'avant et prendre des risques.

C'est de cela qu'on a besoin en Wallonie, de cette mentalité, de cette opportunité, et il faut le communiquer à notre population, lui ouvrir les yeux et ne pas chaque fois frileusement lui dire qu'on s'est trompé. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais! J'accepte l'erreur, j'accepte qu'il y ait un moment donné une valse-hésitation ou que l'on se dise que ce n'était peut-être pas la bonne voie, pour autant, qu'au départ, il y ait un projet, une mobilisation et une audace.

En conclusion de cette brève intervention, Monsieur le Président, je vous dirai que la commission n'a pas mal travaillé. Elle a permis de mettre en évidence des analyses, parfois divergentes. Elle a été l'occasion de beaux débats politiques et je m'en réjouis. On s'est affronté, mais toujours en restant dans les limites d'une opposition qui s'inscrit dans la vie d'un Parlement. Elle a permis de bien retracer les faits et de démontrer que chacun a agi en toute bonne foi.

On a aujourd'hui les yeux ouverts sur la réalité de ce Grand Prix, mais nous avons aussi les signaux de la population qui sont très clairs. Ils nous invitent à continuer, à ne pas baisser les bras et à ne pas nuire à l'image de notre Région en renonçant à cette belle manifestation internationale.

Notre Région a besoin d'audace, d'ouverture sur le monde et d'oser prendre, quand il le faut, les risques nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs PS, cdH et Écolo.*)

M. le Président. – La parole est à M. Ficheroulle.

M. Ficheroulle (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, la Commission du Budget et des Affaires générales a enfin clôturé ses travaux, menés à un rythme soutenu et sous la présidence attentive de Jacques Étienne que je voudrais remercier, ici. Elle n'a fait, à ce jour, qu'une seule victime, notre cher Collègue, Maurice Bayenet, que les fatigues de ces travaux ont temporairement mis à la merci de quelques méchants microbes. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Cette commission avait pour but de faire la clarté sur ce dossier, qui a rempli, jour après jour, les colonnes de nos quotidiens et les séquences de nos journaux télévisés.

Il était dès lors utile que notre Parlement remplisse au mieux son rôle démocratique et établisse, de la manière la plus objective possible, les tenants et les aboutissants de ce dossier sensible.

Pour les membres du Groupe socialiste, il n'était pas question de se servir de ce travail à des fins uniquement partisans, en abusant d'une couverture médiatique souvent prompte à éveiller des polémiques stériles.

Nous sommes heureux d'avoir pu constater que, finalement, cette vision était partagée par la plupart des membres de la commission.

De nombreux documents ont été mis à la disposition du Parlement par le Gouvernement, et ont été complétés par d'autres pièces, en réponse aux demandes des parlementaires.

Leur examen attentif ainsi que les nombreuses auditions ont permis à chacun de cerner la succession des démarches et des décisions, ayant mené tout d'abord à l'annulation du Grand Prix de Formule 1 de Francorchamps en 2003, puis aux conditions de son retour en 2004, et ensuite à sa dernière édition, en 2005. Cet examen attentif a nécessité un travail préparatoire long et minutieux dont dépendait la crédibilité de nos travaux.

Les actes posés ont été analysés par la commission et le rôle des différents intervenants a soigneusement été examiné. Si chacun peut se forger une opinion plus précise sur les multiples causes ayant mené à la présente situation, le rôle du Parlement n'est pas d'émettre des jugements. Il consiste plutôt à tout mettre en œuvre pour éviter que les errements supposés et, à tout le moins, la confusion du passé, ne se répètent plus. Ces constats doivent mener à la mise en place d'un encadrement plus précis des différents pro-

cessus décisionnels. Le Parlement aura alors rempli sa mission première.

En outre, précisons que le travail de cette commission coïncidait avec le délicat processus de renégociation entamé par la FOA quant à l'avenir et aux conditions de l'organisation du Grand Prix de Spa-Francorchamps, raison pour laquelle, quelques documents particuliers – bien que leur existence fût connue – n'ont pu être consultés que sous le sceau de la confidentialité.

Certains ont déclaré que cette commission était décevante, mais ils portaient d'un *a priori* que nous ne partageons pas, celui que seule une commission d'enquête permettrait de faire la lumière.

Cette commission a peut-être été décevante pour ceux qui voulaient la voir désigner des coupables, participer à un lynchage médiatique ou dévoiler des choses qui n'existent tout simplement pas.

Par contre, elle a parfois été surprenante. À certains moments, elle a fait place à de véritables leçons de droit. On y a disserté sur la théorie de l'administrateur de fait. On y a abordé de nombreuses notions du droit des contrats et l'on a même pu bénéficier d'un cours de «*Common Law*».

Plus sérieusement, le travail effectué dans le cadre de la commission a permis d'établir une grille de lecture retraçant méthodiquement et précisément la chronologie des événements et le rôle joué par les différents acteurs dans ce dossier. Cette chronologie est jointe au rapport. Je vous invite à la lire et j'en profite pour remercier les rapporteurs pour leur excellent travail.

Cette grille de lecture, fruit du travail fourni par tous les groupes politiques démocratiques, même si elle a parfois donné lieu à quelques interprétations différentes, nous a aidés à mettre en lumière les zones d'ombre de cette affaire.

On a d'abord pu constater que les positions adoptées et les décisions prises par les différents acteurs dans ce dossier étaient, avant tout, dictées par le souhait commun des responsables politiques wallons de retrouver et garantir la pérennité du Grand Prix de FI, après l'interruption résultant de l'épisode malheureux de la loi antitabac.

Souvenons-nous des débats – cela a déjà été évoqué – qui se sont tenus tant au sein de notre Assemblée que dans l'opinion publique.

C'est vrai que les volontés convergeaient alors et qu'aucune des formations politiques présentes au Parlement, tant dans la majorité que dans l'opposition, ne remettait l'objectif en cause. En effet, le Grand Prix, était et est toujours, selon les derniers sondages, large-

ment considéré comme une vitrine internationale unique pour l'image de la Wallonie, et un pourvoyeur de retombées économiques directes et indirectes essentielles à toute une Région.

Dans ce contexte, si l'on peut aisément stigmatiser l'empressement ou la témérité de certaines démarches qui ont permis le retour du Grand Prix en 2004, mais en modifiant singulièrement les conditions de l'événement, il semble cependant incontestable que tous les protagonistes aient agi de bonne foi. Ceci étant, il est dorénavant indéniable que les engagements pris à l'été et à l'automne 2003 ont été déterminants quant à la suite des événements et ont conduit, de près ou de loin, à la situation à laquelle nous devons faire face aujourd'hui.

Tout en gardant à l'esprit le climat qui était de mise à cette époque, il apparaît toutefois qu'une analyse précise et circonstanciée des conséquences, à moyen et long terme, tant au plan juridique qu'économique, aurait permis de mieux appréhender la portée des engagements de chacun et par-là, appeler à plus de prudence.

De plus, la connaissance exacte, en temps utile, de la portée des engagements de chacun aurait sans doute permis aux différents acteurs d'agir d'une façon plus adéquate et diligente.

Il apparaît maintenant que penser que seul le partenaire privé allait supporter l'entièreté du risque financier était à tout le moins irréaliste compte tenu de l'importance des engagements et de la fragilité de l'assise financière de celui-ci.

Et ce d'autant plus que le contrat de sous-traitance dont il a été prouvé que la rédaction manquait de rigueur, contenait déjà en lui certaines failles qui ont mis à mal l'équilibre espéré.

De surcroît, les analyses juridiques effectuées par le biais de la Sogepa ont démontré la faiblesse de la technique du compte bloqué. Il est en effet apparu que, la Région n'étant pas partie au contrat, il ne lui appartenait pas d'exiger le dépôt des recettes billetterie sur un éventuel compte bloqué. C'était, dès lors, à la Société de promotion qu'il revenait d'agir en ce sens comme le Gouvernement lui a d'ailleurs demandé à plusieurs reprises.

Enfin, rappelons que ce compte bloqué ne garantissait aucun privilège particulier opposable aux autres créanciers; la demande de saisie des sommes réclamées par les communes voisines de Malmédy et Stavelot concernant les taxes communales exigées, en est d'ailleurs l'illustration. On ne peut donc, à cet égard, adresser aucun grief à l'encontre du présent Gouvernement. Voilà ce qui devait être énoncé afin de rétablir la juste portée des choses.

Toujours dans la même logique, il convient de préciser encore une fois qu'il serait plus qu'imprudent de se baser sur la déclaration, pour le moins théâtrale, de M. Bacquelaine, reprise à foison dans les médias mais nuancée par l'intéressé. Si les contrats se déchiraient si facilement à la moindre difficulté, les parvis des tribunaux anglais seraient noyés sous des bouts de papier.

À cet égard, les démarches du Gouvernement consistant en la consultation de cabinets d'avocats parmi les plus réputés du pays sont un gage d'une approche rigoureuse et réaliste de la problématique.

D'autant plus que ces avis, sans être unanimes, n'en étaient pas moins assez convergents quant aux risques éventuels que pourrait entraîner une procédure judiciaire, relevant qui plus est du droit anglais.

L'inquiétude et dès lors la prudence du Gouvernement semblent donc avoir été justifiées par les analyses que je viens de mentionner. Le principe de précaution ici appliqué ne relève donc pas d'une vision timorée des choses mais d'une vision réaliste et responsable.

Compte tenu des éléments connus aujourd'hui, nous soutenons que la voie empruntée par le Gouvernement actuel, à savoir, celle d'une renégociation constructive sur des bases nouvelles, apparaît la plus sage.

Il convient à présent de le suivre dans cette voie et d'envisager l'avenir du circuit en général, et du Grand Prix en particulier, avec un regard réaliste et pragmatique.

À cet effet, il importe dès lors de parvenir à mobiliser les différents acteurs concernés, d'engager une rationalisation des structures gravitant autour du circuit et de mesurer et limiter les investissements et les engagements nécessaires de la part de la Région.

Et sans présager de la suite des négociations, il conviendra aussi d'être particulièrement attentifs au choix du partenaire que l'on s'adjoindra pour relever ce défi.

En outre, le travail d'analyse réalisé par cette commission nous a amenés à faire le constat que plusieurs décisions déterminantes semblent avoir été prises dans une relative confusion quant aux rôles, pouvoirs et prérogatives des différents acteurs.

Pour l'avenir, il conviendra dès lors de réaffirmer, clarifier, voire établir des balises de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne le principe de collégialité au sein du Gouvernement, la représentation ou les délégations de pouvoirs, la responsabilité et les rôles des administrateurs publics. Ces recommandations se retrouvent dans la motion que nous avons cosignée.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, il fallait ramener la passion qui entourait ce dossier à de plus justes proportions, clarifier le passé pour bien le comprendre, afin d'en tirer les leçons et de permettre de dégager des perspectives où la raison et la transparence seront de mise, où le risque sera un risque mesuré. Je pense que ces objectifs ont été atteints.

Puis-je vous soumettre en guise de réflexion finale cette pensée de Nietzsche selon laquelle : *«Il n'y a pas d'échec, il n'y a que des leçons.»*. (*Applaudissements sur les bancs PS, cdH et MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, nous sommes réunis, aujourd'hui, à la veille des fêtes de fin d'année, pour conclure, en séance plénière, près de trois semaines de travail parlementaire intensif en Commission des Affaires générales sur toute la problématique du circuit de Spa-Francorchamps et de son Grand Prix de Formule 1.

Il s'agit là d'un dossier qui, depuis le début du mois de novembre, a connu de multiples rebondissements, a monopolisé en grande partie l'attention des médias et a malheureusement occulté beaucoup trop les «vrais» dossiers prioritaires sur lesquels le Gouvernement et ce Parlement continuent pourtant à travailler activement et qui concernent chaque Wallon.

Je pense, entre autres, au plan Marshall, au plan de cohésion sociale, au décret sur les droits de donation et de succession, aux investissements en matière de recherche, à la politique environnementale, au débat et à la résolution parlementaires sur la place des OGM en Wallonie, au Code de la démocratie locale et ainsi de suite.

Fort heureusement – et malgré l'image qui a pu être donnée dans les médias – ces dossiers n'ont pas été oubliés malgré nos débats sur Francorchamps. Enfin, je rappellerai aussi, à titre de dernier exemple, que nous avons débattu puis voté le budget 2006 de la Région le 14 décembre dernier. Certes, il faut bien reconnaître que ce jour-là, l'actualité du moment était plutôt en Commission Francorchamps. Il n'empêche, cette discussion et ce vote essentiels pour la Région wallonne ont bien eu lieu et toute une série de politiques fondamentales ont donc pu ainsi être réellement concrétisées.

La Commission dite de Francorchamps avait toute sa raison d'être. Les différents éléments du dossier qui sont apparus durant ces dernières semaines ainsi

que le rôle de chacun des intervenants, depuis 2003 et jusqu'à aujourd'hui, devaient absolument être éclaircis et débattus. Il y avait trop de zones d'ombres, de déclarations contradictoires, d'interprétations divergentes pour ne pas faire ce travail essentiel. D'autant plus que les enjeux financiers, économiques, de bonne gouvernance et d'image de la Wallonie étaient considérables. Dans un tel contexte, je ne crois pas que nos concitoyens auraient accepté que leurs représentants élus fassent comme si de rien n'était et passent à autre chose.

Certains ont demandé davantage que le travail particulier qu'a mené la Commission des Affaires générales, présidée par notre estimé collègue Jacques Étienne. On a ainsi régulièrement réclamé une commission d'enquête. Le Groupe cdH n'y était pas nécessairement opposé, mais nous voulions avant tout aller rapidement au cœur du dossier et travailler le plus efficacement possible. Force est de constater, aujourd'hui, que le choix qui a été fait s'est révélé le bon. En effet, même si elles furent parfois fort animées, nos discussions nous ont chaque fois permis d'aller au fond du dossier et de demander tous les éclaircissements que nous jugions nécessaires. Dans ce cadre, la commission a pu entendre et interroger l'essentiel des intervenants que nous souhaitions auditionner.

Je me réjouis que nous nous retrouvions ce vendredi pour conclure nos travaux. Après nous être réunis à plusieurs reprises en commission depuis le 29 novembre, et particulièrement tout au long de la semaine dernière, nous avons approuvé à l'unanimité, ce mardi, le rapport de la commission présenté par nos collègues, Christophe Collignon et Richard Miller. Il s'agit sans nul doute d'un document qui fera date. Aujourd'hui, à l'issue de ce débat, nous allons pouvoir approuver un projet de motion. En effet, suite à ces longues heures d'auditions et de discussions en commission, nous avons pu objectivement tirer les conclusions évidentes qui s'imposaient à tous.

Maintenant que nous avons pu faire la lumière sur ce qui a pu se passer jusqu'à aujourd'hui, que le questionnement politique de chacun a pu s'exprimer pleinement lors des discussions des deux dernières semaines, il importe dorénavant de se projeter dans l'avenir et de voir ce sur quoi nous pouvons tous nous accorder, tant en ce qui concerne la bonne gouvernance en Région wallonne que la future gestion du dossier Francorchamps.

Ce qui importe, avant tout, pour la Région, pour la Wallonie, c'est de voir l'avenir, et de le voir ensemble.

Nos recommandations sont bien évidemment basées sur les observations que la commission a pu effectuer. À nos yeux, ces constats s'articulent autour de trois axes généraux :

- l'insuffisance de rigueur juridique et financière ;
- une confusion dans les rôles et les compétences ;
- une situation actuelle de relative incertitude juridique.

Au niveau de la rigueur juridique et financière, il est tout à fait vrai que les décisions qui ont été prises l'ont été dans un contexte où la volonté de faire revenir le Grand Prix était largement partagée par tous. Cependant, il faut tout autant reconnaître qu'une plus grande prudence quant aux conséquences juridiques et financières à long terme aurait été souhaitable lors des diverses décisions prises à l'époque. C'est notamment le cas en ce qui concerne le montant important de la redevance due pour chacune des années avec un mécanisme d'indexation qui conduit à une augmentation substantielle de ce montant à l'horizon 2010, ou encore l'importance et la portée des nombreuses obligations mises à charge du promoteur, en particulier en matière de responsabilité civile.

Sur le plan financier, il ressort des auditions et documents que les surfaces financières tant de la Société de promotion que de la s.a. DDF1 pourraient être considérées comme insuffisantes pour assumer l'organisation d'un événement d'une pareille ampleur. Par ailleurs, il a pu être constaté que les hypothèses du plan d'affaires n'ont pas pu être réalisées pour les années 2004 et 2005.

Je veux le rappeler avec force : *«Gouverner, c'est prévoir.»*. En effet, lorsqu'on est responsable envers l'ensemble de la population, lorsqu'on gère des fonds publics, je crois bien que la moindre des choses est d'appliquer et de respecter constamment un véritable et élémentaire principe de précaution et de prudence.

Les décisions qui ont été prises, l'ont très souvent été en confondant les rôles et les pouvoirs des différents acteurs du dossier, qu'ils soient hommes politiques, administrateurs, Chefs de cabinet ou Commissaires du Gouvernement.

Ainsi, la signature du contrat avec la FOA s'est opérée à la suite de divers contacts entre les ministres en charge du dossier et les responsables de la Société de promotion. Ces derniers, pourtant responsables d'un organisme indépendant, ont pu juger qu'il leur incombait de poser cet acte juridique au regard du contexte politique tel qu'évoqué ci-avant et de la volonté apparente des responsables politiques du dossier relevant d'une personnalité juridique distincte.

Par ailleurs, en 2003, des actes ministériels ont été posés, en dehors de toute délibération du Gouvernement, créant dans le chef de ses interlocuteurs un amalgame entre des engagements individuels et des engagements liant le Gouvernement.

Enfin, la garantie procurée par Meusinvest pour le Grand Prix de 2004 a pu créer l'apparence d'une garantie gouvernementale dans le chef du cocontractant.

Toutefois, la commission a pu constater avec soulagement qu'aucune garantie du Gouvernement n'avait jamais été officiellement octroyée que ce soit en 2003, 2004 ou 2005.

Enfin, il ressort des différentes auditions et documents, qu'il subsiste une incertitude juridique réelle relative aux éventuelles indemnités dont la Région pourrait être, le cas échéant, redevable, notamment en cas de non-organisation du Grand Prix.

Ces diverses constatations nous amènent logiquement à formuler, à l'adresse du Gouvernement, un certain nombre de recommandations pour l'avenir.

Tout d'abord, s'il faut bien retenir quelque chose de tout ce que nous a appris ce dossier «Francorchamps», c'est qu'il est essentiel d'agir pour améliorer constamment la bonne gouvernance en Région wallonne. Bien que cela puisse paraître évident, il nous semble important de souligner à nouveau que le Gouvernement wallon ne peut agir que collégalement, suite à une délibération officielle en son sein. Fort logiquement, une éventuelle délégation d'une mission spécifique auprès d'un ministre particulier doit, dès lors, faire elle-même l'objet d'une décision collégiale du Gouvernement.

Dans ce contexte, seuls comptent les écrits. Plusieurs intervenants l'ont d'ailleurs bien fait remarquer à juste titre en commission: «*On ne peut se fier et baser ses décisions que sur des textes écrits.*». Des rumeurs, des déclarations de l'un ou l'autre, des opinions, des sentiments quant à certaines circonstances ne peuvent et ne doivent jamais servir d'argumentation ou de soutien à une décision. C'est quand on agit en oubliant cette évidence que les pires erreurs peuvent être commises et que l'on compromet fondamentalement la transparence nécessaire dans les actes posés et les décisions prises.

La commission a également pu constater que l'action de plusieurs administrateurs publics dans ce dossier n'était pas toujours suffisamment définie et qu'il y avait bien, à plusieurs reprises, confusion des rôles.

Je pense donc qu'il est important d'apporter, ici, un certain nombre de précisions pour corriger ce problème. Et je me réjouis ainsi de notre recommandation au Gouvernement qui indique clairement: «*Les administrateurs publics désignés par le Gouvernement engagent la société ou l'organisme pour lequel ils ont été désignés, sans qu'ils soient habilités à s'exprimer au nom de la Région.*». Cette recommandation explique qu'ils doivent «*agir conformément*

aux intérêts de cette société ou organisme, en ce compris pour l'évaluation de l'opportunité d'accepter des charges financières qui se révéleraient inappropriées eu égard à la surface financière de la société ou de l'organisme». Et nous savons tous à quel point cette problématique a pu causer bien des difficultés dans le dossier qui nous préoccupe aujourd'hui.

Parallèlement, des sociétés privées ou des organismes publics, seuls responsables de leur gestion, ne peuvent jamais considérer ou laisser croire qu'ils agissent au nom de la Région lorsqu'ils sont en fait en dehors des missions déléguées qu'un décret en bonne et due forme leur a confiées. Et dans le cas où c'est la Région qui souhaite donner un mandat particulier en dehors des missions prévues, le Gouvernement doit à nouveau délibérer officiellement sur cette question et présenter une lettre de mission conforme à ce souhait. Il est donc clair que les engagements «hors missions déléguées» que pourrait prendre un tel organisme sont de sa seule responsabilité et n'impliquent en rien le Gouvernement, et qu'un mandat particulier ne peut être octroyé du fait de la décision d'un ministre seul. Celui-ci doit obligatoirement obtenir une décision collégiale du Gouvernement pour agir ainsi.

Enfin, cela va sans dire, la responsabilité politique est exercée exclusivement par les ministres. Jamais un «envoyé d'un ministre» ou un membre de son Cabinet ne peut prétendre engager le ministre et encore moins le Gouvernement ou la Région dans son ensemble.

Ces quelques recommandations fondamentales peuvent sembler parfois évidentes. Il n'en est pourtant rien. En effet, l'examen approfondi du dossier que nous avons pu mener à bien en commission nous a malheureusement démontré que cela n'était pas toujours aussi limpide. C'est essentiellement pour cette raison que nous formulons, aujourd'hui, ces recommandations que je viens d'évoquer. Pour corriger ces défaillances. Pour préciser les situations moins évidentes, pour faire disparaître d'éventuelles «zones grises». Pour rappeler l'importance de certains principes de base. Pour corriger les déviations liées à la non-application de ces principes pourtant essentiels. Et, surtout, en bout de ligne, pour s'assurer que les erreurs, les confusions ou les imprudences du passé ne puissent plus se reproduire à l'avenir, ou du moins que ce risque soit réduit au maximum.

Ainsi, on s'assure que le «principe de précaution» s'applique bien dans le cadre des engagements de la Région, tant aux niveaux financiers que juridiques ou politiques. Je pense sincèrement pouvoir affirmer ici que si ces diverses recommandations en matière de bonne gouvernance avaient été scrupuleusement respectées dans l'ensemble du dossier «Francorchamps», nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Par ailleurs, et c'est l'objet de la deuxième partie de nos recommandations, nous devons aussi nous projeter concrètement dans l'avenir, pour ce qui est de la gestion future du dossier «Francorchamps». En effet, la Wallonie tout entière a un intérêt évident à maintenir, pour une période déterminée, le Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps: les bénéfices en termes d'image internationale de la Région et de retombées économiques et touristiques sont incontestables.

Cependant – et le cdH a toujours été clair et cohérent sur ce point –, on ne peut pas chercher à maintenir ce Grand Prix à n'importe quel prix. Le slogan peut paraître facile mais, il n'en est pas moins vrai: oui à un Grand Prix mais à un prix raisonnable, oui à l'acceptation d'un risque mais pas à n'importe quel prix. Certes, des investissements dans l'infrastructure doivent être réalisés et ils bénéficient alors à l'ensemble des utilisateurs du circuit, tout au long de l'année. Mais le coût pour la collectivité doit être réduit au maximum de ce qui est possible. Ainsi, il ne peut être question que la Région, ou des émanations de celle-ci, s'engage en ce qui concerne l'octroi d'une garantie régionale sur le risque commercial, ce qui, selon certaines interprétations, pouvait pourtant sembler être le cas dans le montage mis en place il y a deux ans.

Par conséquent, nous recommandons au Gouvernement de s'assurer, dans le cadre des négociations en cours, que *«la Région limite ses interventions à des sommes globales déterminées qui lui permettraient, d'une part, de maîtriser et limiter ses dépenses, et d'autre part, de s'inscrire dans les règles de transparence qui s'imposent»*.

Enfin, cette transparence commande aussi que le Gouvernement travaille activement à fédérer les différents acteurs concernés par l'organisation du Grand Prix et la gestion du circuit de Spa-Francorchamps. Un des leitmotivs du plan Marshall est la nécessité de rationaliser les multiples structures qu'on retrouve à tous les niveaux en Wallonie. Il me semble donc nécessaire que cette logique s'applique tout aussi pleinement dans le cadre du dossier «Francorchamps» qui nous réunit aujourd'hui.

Toutefois, il faut malgré tout garder à l'esprit que, dans le cas où ces résultats que nous souhaitons dans notre résolution ne se réalisaient pas, il faudrait alors que la Région et son Gouvernement prennent toute autre décision susceptible de sauvegarder au mieux les intérêts de la Wallonie et puissent ainsi défendre, de la manière la plus optimale possible, leurs positions aux plans tant financiers que juridiques.

Même s'il faut envisager sereinement l'ensemble de ces possibilités, ce n'est évidemment pas là mon souhait, ni d'ailleurs celui d'aucun d'entre nous, je crois pouvoir le dire. Nous savons que des négocia-

tions sont actuellement en cours avec M. Ecclestone pour qu'il reprenne la charge de l'organisation du Grand Prix. Et nous avons pleine confiance dans ce Gouvernement pour les mener à bien, dans l'intérêt de tous les Wallons. J'espère donc que, très bientôt, nous aurons le bonheur de pouvoir auditionner en commission parlementaire le Ministre responsable, non pas sur le passé, mais bien sûr l'avenir du circuit et du Grand Prix. Je ne doute pas que le résultat escompté respectera alors parfaitement l'ensemble des recommandations de notre résolution et que le Grand Prix sera ainsi assuré pleinement, mais à un prix raisonnable, et dans la plus parfaite transparence. Nos concitoyens ne comprendraient pas, et n'accepteraient pas, qu'il en soit autrement.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année. *(Applaudissements dans l'Assemblée.)*

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, je ne cacherais pas qu'Écolo est déçu et inquiet. Depuis que le dossier du Grand Prix de F1 de Francorchamps a pris la tournure que l'on sait, nous avons réclamé une commission d'enquête. Une telle commission a les pouvoirs d'un juge d'instruction. Sous ce régime, nul ne peut refuser d'être auditionné et chacun témoigne sous serment. Une telle commission était, pour nous, l'unique moyen de faire du bon travail. On sait par ailleurs ce qu'il en est advenu aujourd'hui.

En huit jours, nous avons siégé plus de trente heures. On ne peut pas dire que ces heures de travail ont été tout à fait inutiles. Ce serait noircir un tableau déjà suffisamment sombre. Nous avons tout de même pu préciser l'un ou l'autre point et, fort heureusement, des éclaircissements ont pu être apportés ça et là. Cependant, nous sommes encore très loin du compte et de ce que le citoyen wallon est en droit d'attendre de ses élus.

Avant d'aborder les conclusions que le Groupe Écolo tire des travaux de la commission, je voudrais revenir un instant sur un élément du dossier que j'ai intitulé: le coup médiatique du 8 novembre 2005.

Je suis persuadé que la très médiatique sortie du Gouvernement wallon du 8 novembre 2005 ne résulte pas d'une prise de conscience tardive. Elle est en réalité le fruit d'une mise en scène visant à donner à penser qu'est devenu inéluctable ce qui est, avant tout, un choix du Gouvernement et un choix politique.

L'objectif de la manœuvre est, selon moi, de mettre nos concitoyens en condition d'entendre ensuite que

les finances régionales contribueront pour un paquet récurrent de millions d'euros au maintien du Grand Prix à Francorchamps, et ce, tout en faisant porter le gros du chapeau à M. Kubla. Je pense que nos travaux n'ont pas invalidé cette hypothèse, que j'appelle «du coup de Jarnac», depuis le 16 novembre en séance publique du Parlement. Que du contraire! Je suis d'autant plus convaincu de sa pertinence que non seulement il est question que la Région subsidie Bernie Ecclestone mais, plus encore, parce que le montant maintenant envisagé – le chiffre de six millions d'euros a plusieurs fois été cité, à quoi doivent s'ajouter les taxes communales – pour la participation de la Région au Grand Prix 2006 pourrait s'avérer égal ou supérieur aux montants des deux déficits qui sont à l'origine du dossier – 4,3 millions d'euros en 2004 et 6 millions en 2005 –, alors que l'ampleur de ces déficits peut notamment s'expliquer par une non maîtrise des dépenses. Cela n'est évidemment pas le moindre des paradoxes.

En dramatisant et en annonçant que la Région était probablement liée jusqu'en 2010, voire en 2015, et qu'un dédit pourrait coûter plus de 100 millions d'euros, le Gouvernement a d'évidence affaibli – et je pèse mes mots – sa position de négociation et a gravement porté atteinte à l'image de la Wallonie. Pourquoi fallait-il créer un tel scénario et donner une telle image de la Wallonie?

Ce n'est pas tout. Les travaux de la Commission des Affaires générales, ou plutôt ses carences, ont relevé des lacunes structurelles qui vont bien au-delà du dossier Francorchamps.

En ce qui concerne le fond, soyons clairs, je ne suis pas convaincu par le plaidoyer du Ministre-Président pour une amnistie générale autoproclamée et un consensuel «*Tous les acteurs ont agi de bonne foi.*». Encore heureux qu'ils ont agi de bonne foi! Hélas, il ne suffit pas, en politique et en gestion, d'être de bonne foi.

Le système lui-même est en cause et nous n'avons absolument pas le droit de le laisser en l'état. Nous devons y apporter les changements nécessaires pour éviter cette dilution générale de responsabilité qui fait qu'en définitive, plus personne ne pilote réellement un dossier. Quand on avance en ordre dispersé et qu'on a en face de soi un capitaine d'affaires de format international comme M. Ecclestone, cela mène nécessairement au désastre. Si nous laissons le système en l'état, je n'ose imaginer les conséquences futures pour les Wallons.

Gardons à l'esprit que, dans le contexte actuel de mondialisation, le Gouvernement aura de plus en plus à traiter avec de grands formats internationaux avec

qui on ne peut se borner à négocier la bouche en cœur, «*en confiance*» et «*en bonne foi*».

C'est donc bel et bien de malgouvernance qu'il s'agit. Ce genre de réforme en profondeur ne se «pond» pas, Mesdames et Messieurs, en septante-deux heures, entre le dépôt express d'un rapport, qui est un compte rendu intégral plus qu'une analyse, et un unique débat public en séance plénière, à la veille de Noël.

En ce qui concerne la forme, selon la presse, nous avons donné l'image d'un «*Grand Prix des juristes*», d'une commission «*bla-bla*», d'un «*bac à sable*» dans lequel «*beaucoup d'énergie a été concentrée sur des sujets sans grand intérêt*», et où les acteurs principaux n'étaient pas là.

Il faut beaucoup chercher pour trouver dans les médias un commentaire positif. Et je ne vous parle pas des commentaires mi-résignés, mi-furieux qu'il m'a été donné d'entendre dans la rue ou dans les réunions familiales sur le microcosme politique. D'évidence, l'image donnée de l'institution parlementaire est désastreuse et nous n'avons aucune raison de nous réjouir d'un tel constat. On aurait pourtant pu faire tout à fait différemment et travailler autrement.

En ce qui concerne les relations entre institutions, nous avons aussi vu le Gouvernement nourrir une inacceptable méfiance à l'égard des Parlementaires et donc de l'institution que nous représentons.

Qu'on en juge! Tandis que le Gouvernement rechignait à nous communiquer des éléments du dossier, de crainte – soi-disant – qu'une éventuelle indiscretion ne le déforce dans ses négociations ou ne l'affaiblisse dans un éventuel procès, certaines de ces pièces étaient largement diffusées et commentées dans la presse, extraits significatifs à l'appui.

L'avantage de cette situation – pour autant qu'on puisse en trouver un – est qu'on ne peut chercher dans les rangs des Parlementaires les auteurs de fuite. Alors, qui met véritablement en danger la position de la Région dans la négociation ou dans un éventuel procès?

Il faut dire que les choses ont mal commencé. Chacun sait qu'en droit, le Parlement est supposé contrôler l'action du Gouvernement et que celui-ci est tenu de lui rendre compte.

En fait, qu'avons-nous vu? C'est le Gouvernement, par la voix de son Ministre-Président, qui a formulé les conditions dans lesquelles le Parlement a ensuite formellement décidé d'instruire le dossier. «*Tout doit être terminé pour Noël.*» a-t-on affirmé. Tel était et est encore le leitmotiv. L'institution parlementaire est ainsi allée jusqu'à accepter qu'il lui soit dicté le calendrier de ses travaux. À tel point qu'alors même

que les auditions n'étaient pas encore achevées – il nous restait encore à entendre le Ministre-Président –, nous recevions déjà le rapport de la commission sur «la problématique du circuit automobile de Francorchamps», même si je n'ai guère de doute sur la qualité du rapport qui comporte plus de 200 pages de texte serré.

La commission a, en outre, refusé d'entendre certains acteurs, tandis que d'autres – et cela me semble assez logique – prenaient prétexte qu'il n'y avait pas de commission d'enquête pour refuser d'être entendus. Parmi ces personnes que la commission n'a pas pu ou voulu entendre, il s'en est trouvé qui se sont longuement répandus dans la presse alors même que la commission siégeait. Quel pied de nez aux Parlementaires ! Ces personnes directement impliquées dans le dossier ont ainsi montré les limites des pouvoirs de la commission et donc, par extension, de l'institution parlementaire. Nous n'avons pas entendu les principaux acteurs concernés par ce dossier, en l'occurrence, les acteurs issus du secteur privé qui avaient plus que des choses à nous dire.

En guise de conclusion, pour Écolo, la commission sur la «Problématique du circuit automobile de Francorchamps» est une monumentale occasion ratée pour au moins deux raisons. En effet, l'institution s'est avérée incapable de saisir cette opportunité pour redorer son blason aux yeux d'une opinion publique légitimement tourmentée par un certain nombre de comportements dans ce dossier, et de saisir à bras-le-corps la problématique et les mécanismes reproducteurs de la malgouvernance qui rongent la Wallonie depuis plusieurs mois.

Dès lors, selon nous, il ne faut pas que le socle de la démocratie représentative qu'est l'institution parlementaire soit la victime du dossier Francorchamps.

Écolo est-il opposé aux recommandations faites à ce jour ? Pour la plupart, non, d'autant que j'avais déjà suggéré certaines d'entre elles, dès mercredi. Cela dit, il en manque une criante – me semble-t-il –, c'est celle relative aux compétences linguistiques.

Ceci étant, fallait-il se contenter de formuler des propositions pour une meilleure gestion du dossier demain ? Certainement pas. Le signal que nous envoyons aux Wallons est pour le moins insuffisant. Je pense que le pouvoir politique, à un moment donné, doit pouvoir reconnaître ses erreurs. Nous pouvions le faire avec le sens de la mesure, sans tomber dans la caricature ou la chasse aux sorcières qui n'ont que trop caractérisé les travaux de cette commission. C'est donc un rendez-vous manqué.

Un vœu, néanmoins, pour terminer. Que 2006 soit l'ouverture de l'ère du changement, de la bonne gouvernance et du redressement de la Wallonie. La priorité doit revenir aux réels enjeux. En ce sens, il

importe d'investir dans les enjeux sociaux et environnementaux essentiels au développement de notre Région. Il s'agit également de remettre en marche et de rendre la priorité au plan Marshall, bien handicapé par ces temps qui courent. À ce niveau, il nous apparaît plus indispensable que jamais de le compléter, comme nous l'avons déjà proposé, par un plan Marshall de la gouvernance et des bonnes pratiques politiques. Et, à ce stade, on le voit avec les résultats de nos travaux, nous sommes encore, hélas, loin du compte. (*Applaudissements sur les bancs Écolo.*)

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, les partis traditionnels, y compris Écolo, se sont réunis en commission, face aux médias et à l'opinion publique, pour feindre de découvrir ce qu'ils connaissaient parfaitement en tant que ministres, parlementaires et administrateurs, du dossier Francorchamps. Selon une logique partisane, chacun a défendu les siens, tout en chargeant les autres.

Tout au long de la première partie des travaux qui allait de la loi antitabac à l'installation du Gouvernement actuel, nous avons assisté au numéro d'un jeune Torquemada d'opérette humaniste, assisté par des apprentis procureurs socialistes et par des vierges écologiques effarouchées. Les Commissaires des partis gouvernementaux ont voulu nous faire croire que le Ministre Kubla était coupable d'avoir forcé – je dis bien forcé – la signature d'un contrat léonin engageant la Région jusqu'en 2010 et même 2015.

En fait, les auditions ont clairement établi que le contrat signé par MM. Yves Bacquelaine et Jean-Marie Happart, était le contrat type imposé par M. Ecclestone. C'était ce genre de convention ou rien du tout ! N'oublions pas que tout le monde, de l'électeur au ministre, souhaitait le retour des bolides à Francorchamps.

Pressé par l'agenda de la Formule 1, M. Kubla a agi rapidement et avec détermination. Comme il était clair que le Gouvernement ne désirait pas s'engager directement, il a décroché, pour 2004 – et seulement 2004 –, la garantie de Meusinvest.

C'est le Ministre Daerden qui, à la demande du Gouvernement, a organisé la société d'exploitation. Même sans commandement ministériel, les administrateurs de cette société ont bien compris qu'il leur revenait de faire le nécessaire pour que le Grand Prix ait lieu. De plus, M. Defourny ne leur a pas été imposé comme organisateur. Il a été choisi par eux, logiquement, comme la solution la plus appropriée.

Ils ont négocié sérieusement les conditions de son engagement.

Par rapport à la première période, je conclus, comme beaucoup d'intervenants et d'observateurs, que M. Kubla n'est responsable d'aucune faute et je me permettrai d'épingler trois déclarations qui me paraissent inconvenantes :

- les paroles du Ministre Daras qui dit ne pas être vraiment au courant des conditions du contrat. Très peu de personnes le croient, y compris au sein de son parti ;
- l'affirmation du Commissaire Fourny, soutenu par d'autres, qui accuse M. Kubla d'avoir, par son empressement, «bloqué» toute négociation ultérieure. Il est apparu clairement que les dispositions principales de ce contrat n'étaient pas négociables à cette époque ;
- la déclaration du Ministre Antoine qui considère que le Ministre Kubla a «désobéi» au Gouvernement de l'époque. Certes, le Gouvernement ne suit pas toutes les demandes de M. Kubla, il ira même jusqu'à se réorganiser, mais ce n'est pas parce que M. Kubla a désobéi. Aucun ministre de l'ancien Gouvernement n'a accusé M. Kubla de désobéissance.

J'en viens à mon analyse de la deuxième partie des travaux de la commission, la période qui va de juillet 2004 jusqu'à ce jour. Le Gouvernement prend rapidement conscience des pertes subies par l'organisateur, mais celles-ci sont sous-estimées. M. Defourny cache la réalité, ce qui amène les trois ministres chargés du dossier à s'occuper des matières qui relèvent de leurs attributions particulières, notamment l'infrastructure, l'accompagnement touristique et aussi la recherche d'une assurance ou d'une garantie en remplacement de Meusinvest. Chacun travaille dans sa sphère de compétence, mais la question centrale de l'organisation ne préoccupe pas suffisamment, et à temps, ceux qui gèrent le dossier.

Arrive le 9 juin 2005, le Gouvernement délibère et prend une série de décisions très coûteuses : trois millions de subsides pour l'organisateur, qui ne seront finalement pas versés, quinze millions d'investissements sur le site, une demande de deux millions au Fédéral et la prise en charge de la différence entre le prix du plateau et les recettes de l'organisation à verser sur un compte bloqué. Ces décisions très importantes passent relativement inaperçues. Permettez-moi de dire que c'est après avoir accepté cette note douloureuse, qu'en bonne logique, M. Antoine aurait dû s'émouvoir et accuser quelqu'un.

Mais, à ce moment-là, il ne dit rien. Pourquoi ? J'avance une hypothèse : à cette époque, le Gouvernement doit faire face à la dénonciation de la situation catastrophique de l'économie wallonne et, ensuite,

s'atteler à la confection d'un plan Marshall. Autrement dit, il a d'autres chats à fouetter.

On apprend, à la fin des vacances, que ce plan coûtera plus d'un milliard d'euros. Quelques semaines passent. On doit déboursier, fin octobre, les quinze millions prévus pour le plateau. De plus, les renseignements sur la situation de l'organisateur deviennent franchement mauvais. Bref, l'affaire tourne mal. Le cdH est au Gouvernement avec les socialistes qu'il ne se permet pas d'attaquer. Le bouc émissaire est donc, naturellement Serge Kubla, MR, maintenant dans l'opposition. On l'accuse. On instruit un dossier contre lui. On l'accusera jusqu'au moment où les travaux de la commission démontreront que c'est insensé et qu'il recevra, comme tous, l'absolution du nouveau Ministre-Président.

Du Ministre-Président, parlons-en. Et, puisque c'est de lui qu'il s'agit, il faut évoquer les propos qu'il a tenus lors de la conférence de presse du 8 décembre dernier. M. Di Rupo a terminé l'analyse détaillée du dossier. Les nouvelles, à ce moment-là, ne sont pas bonnes. On va bientôt négocier. On prépare donc l'opinion publique à devoir éventuellement supporter une note très salée.

Mardi dernier, le Ministre-Président a donné l'absolution. Cette absolution présidentielle est générale. Elle a donc également comme effet de purger l'accusation de l'opposition MR qui soutient que les Ministres Marcourt, Daerden et Lutgen ont traîné, que le Gouvernement est tragiquement en retard dans la résolution du problème et que cette lenteur va coûter très cher aux contribuables.

L'absolution étant générale, on imagine, donc, que le PS, le MR et le cdH doivent, au moins provisoirement, enterrer la hache de guerre et que, par la vertu de cette absolution, les critiques d'Écolo sont sans objet. Enfin, par la grâce de cette absolution, la motion qui nous est présentée doit être votée à une très large majorité.

Les Parlementaires FN ne voteront pas le rapport ou la motion, non pas qu'ils estiment que ces documents ne reflètent pas la réalité des travaux de la commission, mais parce qu'ils considèrent que les partis traditionnels y ont joué une très mauvaise pièce, un cinéma regrettable dont la Wallonie aura à souffrir de nombreuses années.

On ne nous fera pas croire que, dans le Gouvernement arc-en-ciel, il y avait des bons et des méchants ministres et qu'au nombre des excellences de l'époque, on comptait un personnage aveugle et sourd, le Ministre Daras. Nous nous interrogeons sur la virginité médiatique des Écolos dans cette affaire. Tirent-ils leur protection des maux qui accablaient leur chef de file ministériel ou d'un schéma sanitaire

selon lequel on préfère laisser penser qu'ils n'étaient pas informés et impliqués pour que le FN ne se renforce pas plus encore dans les intentions des électeurs.

Nous affirmons que, dès la fin juin 2003, tous les partis traditionnels – y compris Écolo – au Gouvernement ou dans l'opposition, sont au courant du détail des conditions à remplir et acceptées pour le retour de la Formule 1. Tout étonnement par rapport au contrat est pure feinte et poudre aux yeux pour les médias et le public.

Nous constatons que l'assaut du Ministre Antoine contre M. Kubla a échoué.

Je terminerai en rappelant la position de mon parti : alors que les autorités européennes élaboraient le dispositif antitabac, le Président du FN, alors Député européen, a déclaré que la Belgique n'avait aucun intérêt à devancer l'échéance.

Plus tard, en 2003, il a, comme Député fédéral, voté la loi Monfils-Happart qui réalignait notre pays sur l'agenda européen.

Pour le reste, et surtout pour l'avenir, nous souhaitons que le Grand Prix soit organisé par des privés compétents et argentés, au strict moindre coût pour les finances de la Région. Nous ajoutons que, si le Gouvernement fédéral ne soutient pas la Formule 1 à Francorchamps, la course doit changer de nom et s'appeler «Grand Prix de Wallonie».

Enfin, chers Collègues, la question de savoir si M. Ecclestone est disposé à déchirer le contrat ou à le renégocier n'est pas définitivement tranchée, mais nous serons fixés dans un très prochain avenir. (*Applaudissements sur les bancs du FN.*)

M. le Président. – Avant d'entendre M. le Ministre-Président, je vais donner la parole est à M. Etienne, Président de la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité.

M. Etienne (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, rassurez-vous, je serai très court et, de surcroît, mes propos ne porteront certainement pas sur le contenu du dossier.

Je voudrais d'abord adresser un profond remerciement aux deux rapporteurs, Christophe Collignon et Richard Miller, et souligner le précieux travail qu'ils ont réalisé, mais surtout leur parfaite élégance, parce qu'ils ont su mettre, au-delà de leurs appartenances politiques, au premier plan, le travail de la commission et leur objectivité.

Je voudrais aussi, au-delà des débats animés, voire virils, souligner que chacun des Commissaires s'est investi dans un dossier volumineux et délicat.

Je pense que c'est un exercice difficile car il porte pleinement sur une des missions fondamentales du Parlement, à savoir le contrôle de l'Exécutif et c'est là toute la grandeur de notre travail. Nous venons de le faire au cours de ces deux semaines avec nos qualités, nos défauts, mais on l'a tous fait avec la passion de notre métier. Je crois que l'on attendait beaucoup, peut-être même trop, des débats en commission, parce que l'affaire de Francorchamps est passée dans l'ordre de l'irrationnel, voire du mythique, et on en attendait certainement monts et merveilles. Je pense que l'on a fait beaucoup de sensationnalisme. La réalité était évidemment moins colorée et nous a amenés à présenter des recommandations précises et constructives.

Pour conclure, je voudrais remercier chaque Député pour son engagement, pour sa passion et surtout pour son souci de tendre vers l'intérêt général. (*Applaudissements dans l'Assemblée.*)

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, tout d'abord, au nom du Gouvernement, je tiens à remercier tous les Parlementaires qui se sont investis dans les travaux de la commission parlementaire, qui a examiné avec grande attention le dossier du circuit automobile de Francorchamps. Indéniablement, ils ont accompli un travail important de clarification et, à cet égard, permettez-moi de vous faire part de quelques considérations.

Tout d'abord, et sans porter un quelconque jugement, nous devons regretter l'image dégradée que nous avons donnée des responsables politiques et de notre Région.

Par mégarde ou à dessein, certaines déclarations ont généré une impression désastreuse de la gouvernance du dossier. Le bruit politique assourdissant fait autour du dossier a de loin dépassé les frontières de notre Région et notre pays.

(M. José Happart, Président, prend place au fauteuil présidentiel.)

Je ne vous cache pas ma déception de constater qu'il a fallu consacrer tant d'énergie pour ce qui finalement s'avère être un dossier, certes, complexe, mais à la portée assez limitée, et ce, au moment où la Wallonie a besoin de toute son énergie pour assurer le retour de sa prospérité.

Il n'est donc pas étonnant que la motion, telle que je viens d'en prendre connaissance, des trois principales formations démocratiques, se concentre sur des recommandations et non sur des constats. Il est évident qu'après l'arrêt malheureux du Grand Prix de Formule 1, suite à la mise en œuvre de la loi fédérale antitabac, les décisions prises l'ont été dans un climat général qui était très favorable au retour du Grand Prix de Formule 1. Et dans ce contexte, – je répète ce que je disais à la commission – j'ai vraiment le sentiment que tout le monde semble avoir agi de bonne foi.

Certes, une plus grande prudence quant aux conséquences financières et juridiques à long terme aurait peut-être permis d'éviter une relative ambiguïté dans laquelle certains actes ont été posés, notamment, lors de la signature du contrat d'octobre 2003. Mais reconnaissons que malgré le travail considérable de la commission parlementaire, il n'a pas été possible de relever une responsabilité ou une culpabilité unique; si elle avait existé elle aurait été identifiée. Si l'on fait abstraction des actions judiciaires en cours qui concernent M. Defourny et sa Société DDGP – et là, il appartient à la justice de faire son travail –, aucune culpabilité civile ou pénale n'a été décelée et il est vrai que personne n'a été mis en cause pour sa probité, ni son honnêteté. Et pour dire un peu ce qu'on a sur le fond du cœur – si vous me permettez l'expression –, il n'y a ni blessé, ni mort, fort heureusement.

En revanche, la commission parlementaire a accompli une œuvre importante de transparence. On connaît aujourd'hui avec précision la chronologie des faits et le contexte précis dans lequel les décisions furent prises et surtout, la commission a permis de dégager les recommandations dont il sera question dans quelques instants. Celles-ci sont importantes pour le futur. La très large majorité de cette honorable Assemblée se prépare à rappeler au Gouvernement certaines règles qui doivent être scrupuleusement respectées.

En ce qui concerne la gouvernance, les trois principales familles politiques démocratiques insistent sur certains aspects qui me paraissent fondamentaux. D'abord, la collégialité du Gouvernement. Oui, Mesdames, Messieurs, nos concitoyens attendent une action collective en leur faveur. Ils détestent d'ailleurs que les gouvernants se déchirent en s'occupant plus de leur stratégie politicienne que de l'intérêt général et, sans être polémique, dans ce dossier, il y a eu, à un certain moment, des dérapages de pistes que j'oserais qualifier de dérapages politiques.

En outre, les administrateurs de sociétés, d'Intercommunales et d'autres institutions, ont le devoir de prendre leurs décisions en toute indépendance en veillant aux intérêts de l'entreprise, à ceux de tous les

actionnaires, du personnel ainsi que des clients. Aucune influence extérieure ne doit entacher leurs décisions. Si le Gouvernement veut faire entendre un point de vue particulier – ce qui est son droit –, il doit le faire dans la transparence. Le projet de motion dont je viens de prendre connaissance établit de façon pertinente les modalités à respecter en cas d'avis ou recommandations à ces administrateurs.

Quant à la gestion future du dossier Francorchamps, là aussi, le Gouvernement salue le jugement que va porter la grande majorité du Parlement. Pour l'heure – et c'est reconnu dans le projet de motion – il existe toujours des incertitudes juridiques et financières. Tant que le Gouvernement n'est pas en mesure de se forger une idée, sur la base d'un document écrit, signé par M. Ecclestone, rien n'est fait. Nous sommes toujours en intense négociation.

Certains Parlementaires souhaitent que soient examinées d'autres pistes que celles de la reprise éventuelle de l'organisation par M. Ecclestone ou par l'une de ses entreprises, et nous invitent avec force pour que l'on favorise l'audace et le risque. Fort bien! Mais il est hors de question que ces risques soient pris sur le compte des Wallons et du Gouvernement. À ce stade, M. le Ministre Marcourt a reçu plusieurs offres de sociétés qui sont prêtes à organiser les futurs Grand Prix auto Formule 1. Toutefois, aucune ne souhaite le faire sans la garantie du plateau par le Gouvernement. Les candidats veulent tous que le risque commercial soit pris par les Pouvoirs publics. Oserais-je dire, chers Collègues, et je pense que vous allez partager cette opinion du Gouvernement, si c'est pour faire cela, on en reviendrait quasiment à la case départ, et je suis convaincu qu'alors, dans x mois, dans x années, quand il y aura une prochaine commission parlementaire qui examinera ce qui s'est passé en 2005 et 2006, nous nous trouverons dans une situation singulière. Je veux éviter au Gouvernement et à tous mes collègues, les difficultés que ce type d'approche pourrait susciter à terme. Nous devons tenir compte – et nous le ferons – des recommandations qui seront émises par le Parlement. Dès lors, je considère que le fait de se dire prêt à organiser le Grand Prix en faisant porter la garantie et supporter les risques par les Pouvoirs publics n'est pas une bonne solution.

J'ai lu dans les journaux que certaines personnes – que je ne citerai pas – ont indiqué: «*À ce prix-là, je suis prêt à le faire.*». J'ai eu un instant une tentation – et on résiste à tout sauf à la tentation – d'adresser officiellement un courrier à en-tête du Gouvernement en disant: «*De grâce, amenez-nous rapidement le business plan et surtout prenez tous les risques.*» (ce serait assez amusant). Tout ceci pour vous dire que, bien entendu, nous allons avoir mille et un commentaires,

mais il faut rester dans le pragmatisme et la réalité du dossier.

Selon nous, après avoir entendu ce qu'a dit la commission et après avoir lu les recommandations que vous allez formuler, nous pensons qu'il convient, si c'est possible, d'arrêter l'effort financier que les Pouvoirs publics sont prêts à consentir et d'éviter l'aventure financière. De toute évidence, il existe des difficultés pour organiser les futurs Grand Prix Formule 1 sans qu'il y ait les investissements adéquats, que ce soit pour la Formule 1 ou pour faire vivre le circuit en dehors du week-end de la Formule 1.

Nous commençons à voir clair dans les investissements qui s'avèrent nécessaires. Il faudra, pour cela, établir un cahier des charges très précis et respecter toutes les procédures. À cela, il faudra ajouter le temps de réalisation desdits investissements. Quand il faudra couler le béton, monter les murs, refaire les paddocks, construire les tribunes... un certain temps sera nécessaire. De plus, il faudra prendre en considération ce que les experts considèrent aujourd'hui comme inévitable, c'est-à-dire, un déficit d'exploitation commercial durant les premières années de l'exploitation du Grand Prix.

En cas d'accord entre les négociateurs et M. Ecclestone il faudra, de toute évidence, mettre sur la table des moyens financiers suffisants.

Que sont ces moyens? On entend beaucoup de choses et d'ailleurs, je dois dire que ce qui est dit et rapporté par les médias est fort juste. Pour un plateau qui coûte environ une quinzaine de millions d'euros, les Pouvoirs publics devront directement ou indirectement, s'ils veulent éviter tout risque de dérapage financier pour l'avenir et éviter d'assumer des garanties, assurer à l'organisateur quel qu'il soit, pour les premières années – les trois premières années, par exemple –, un montant suffisant. Pour l'heure, malgré les différentes négociations, le maximum envisagé est de 50 % du plateau et on essaie de limiter cette mesure dans le temps.

Bien entendu, il va s'en dire que tout le monde travaille pour que la solution puisse être la plus satisfaisante possible.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je voudrais vous remercier une nouvelle fois pour la qualité des débats et redire qu'au-delà des nuances des uns et des autres, c'est ensemble que nous devons tenter de sortir par le haut. On a beaucoup polémique. Les risques, quelle que soit la solution ou même s'il n'y a pas de solution, que la polémique continue, sont grands. J'espère simplement que la très grande majorité du Parlement qui s'est accordée pour la motion d'aujourd'hui, puisse assumer raisonnablement le fait qu'il faille sortir d'un dossier d'une manière accep-

table. Il est clair que dans une négociation, on ne peut avoir 100 % raison. Il faut trouver un juste compromis. Tout a un prix et un compromis a un prix.

Ce qui est important, c'est de pouvoir y voir plus clair pour l'avenir, en réalisant des investissements. Il faudra également faire en sorte qu'il y ait une activité satisfaisante pour le rayonnement international de notre Région. Aujourd'hui, le négatif doit se transformer en positif. Que ce qui est aujourd'hui un problème devienne une opportunité pour valoriser le patrimoine wallon.

J'en termine, Mesdames et Messieurs, en disant que pour le Gouvernement, ce fut un moment difficile. Beaucoup de temps et d'espace ont été consacrés à ce dossier.

Pour les mois et les années à venir, l'essentiel est de retrouver la prospérité de notre Wallonie.

À cet égard, les Gouvernements ont entamé et ont enclenché une dynamique qui, même s'il y a eu des critiques vers la fin du mois de juin, l'an passé, montre des améliorations perceptibles pour la Wallonie.

Le plan Marshall est un des domaines dans lequel nous allons devoir travailler. À cela, s'ajoutent le Contrat d'Avenir et les plans stratégiques transversaux.

Aujourd'hui, s'il est vrai que nous devons faire valoir nos différences politiques, il convient de montrer à nos jeunes et à leur faire sentir qu'il y a des gouvernants qui veulent leur garantir un avenir qui est meilleur que leur passé et qui sera au moins aussi brillant que l'avenir connu par leurs parents ou leurs grands-parents. C'est cela l'enjeu fondamental de la Wallonie. Par rapport aux menaces qu'il y a du Nord, celle de la globalisation, on a un devoir politique et moral de faire en sorte de redresser notre Région! Et, par rapport à cela, il y a des éléments qui sont secondaires et d'autres qui sont véritablement prioritaires.

Je vous invite, mes chers Collègues, sans taire nos nuances, à œuvrer tous ensemble pour le redressement de la Wallonie, et c'est avec plaisir que j'ai entendu l'opposition libérale vouloir aller dans ce sens. Cela honorera encore plus le travail de notre Assemblée. (*Applaudissements dans l'Assemblée.*)

M. le Président. – La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'ai entendu le plaidoyer du Ministre-Président et son appel aux forces vives de la Wallonie pour favoriser le redressement de celle-ci. Je ne peux qu'y souscrire. Je n'ai jamais cessé de dire que mon souhait, même en étant dans l'opposition, n'était pas que le Gouvernement se prenne sans cesse les pieds

dans le tapis. Chaque fois que de bonnes propositions seront formulées, comme celles sur les droits de successions, nous vous suivrons. Toutefois, vous avez fait un choix politique et nous sommes une opposition. Et notre rôle, tout en étant prêt à donner un coup de mains, reste avant tout le contrôle de l'Exécutif.

Même s'il règne aujourd'hui un esprit de trêve des confiseurs, qui nous amènent à une signature largement partagée, je ne peux m'empêcher de relever certains éléments.

Tout d'abord, si effectivement, il y a eu des polémiques, elles n'ont pas été initiées par l'opposition. Souvent, c'est vrai, c'est l'opposition qui interpelle, qui secoue les dossiers, et qui, de temps en temps, oblige le Gouvernement à répondre vertement mais, reconnaissez que cette fois-ci, ce n'est pas des bancs du MR qu'est venue la fronde. Ce n'est pas nous qui avons fait les titres des journaux, qui avons noirci le tableau et ce n'est pas nous non plus qui avons mené la charge. C'est venu de la majorité elle-même.

M. Collignon (PS). – M. Destexhe ne fait-il donc pas partie du MR ?

M. Kubla (MR). – Certes, mais je n'ai pas aimé certaines de ses paroles parce qu'elles étaient trop noires et que, en prenant tout ce qui est noir, on arrive finalement à une vision manichéenne des choses. Il a notamment oublié les efforts qui avaient été accomplis et dont vous êtes aujourd'hui, indirectement, les bénéficiaires.

Mais qu'est-ce qui aujourd'hui vous empêche de mettre en place votre plan Marshall ? Ce sont les affaires relevées par vos Ministres qui occultent toute la bonne volonté dont vous vous prévaluez.

Alors oui, nous serons prêts à vous aider, lorsque vous aurez fait le ménage dans vos rangs. Pour l'instant, nous avons le sentiment que circule un vent glacial, et ce n'est pas cela qui mobilise.

Monsieur le Ministre-Président, nous avons entendu votre appel, nous sommes de bons Wallons – croyez-le –, attachés au renouveau de notre Région. Nous ne partageons peut-être pas toutes vos visions, ni tous vos projets, mais nous sommes prêts à en débattre et à prendre notre part du travail.

Dans ce dossier, on voulait «me flinguer». On n'y est pas arrivé. Mes amis m'ont aidé, m'ont appuyé et ils ont fait en sorte que la vérité, toute modeste, soit celle qui, finalement, couronne nos travaux. Il est temps à présent de tourner cette page.

En ce qui concerne plus spécifiquement le Grand Prix, j'entends que des montants sont avancés. Si c'est le prix à payer, nous ne manquerons pas de par-

ticiper au débat. Nous ne sommes, en tout cas, pas des partisans de la porte fermée au Grand Prix et que cette Région se prive de cette vitrine.

Monsieur le Ministre-Président, je ne peux que vous inviter à aller de l'avant et à assumer vos responsabilités politiques. Reconstituez l'avenir de la Wallonie, mais, avant toute chose, commencez par reconstruire l'esprit de votre Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre-Président, soyez assuré que nous avons parfaitement entendu votre appel. Quand je dis «nous», je parle de l'autre opposition démocratique que vous semblez ignorer de temps à autre. Je pense que si effectivement, on souhaite redresser la Wallonie autour de projets forts, il faut que tous les courants démocratiques et toutes les spécificités de ceux-ci puissent être entendus dans une dynamique plus large.

Je crois que vous n'avez peut-être pas bien entendu ce que je me suis permis d'exprimer tout à l'heure. Nous avons aujourd'hui un certain nombre de recommandations avec lesquelles beaucoup de gens peuvent être d'accord. Celles-ci soutiennent qu'il faudrait dorénavant respecter la loi, les décrets en vigueur et le principe de la collégialité. Vous soutenez que ce qui serait nécessaire, pour le Gouvernement, à l'avenir, ce serait de respecter les règles gouvernementales. S'appuyer sur de telles recommandations me semble excessivement faible voire quelque peu ridicule. Il me semble que politiquement, sans tomber dans la caricature, nous devrions pouvoir affirmer aux Wallons qu'il y a bien eu des manquements, des problèmes de gestion politique et de mal gouvernance. Pouvoir le reconnaître et le dire, c'est l'assumer. Or, nous ne l'avons pas fait. Le message que nous avons envoyé, c'est une forme de dédouanement politique à l'égard d'éventuelles responsabilités qui auraient été connues ou exercées.

Les écologistes ne peuvent y souscrire, car il convenait d'abord de pointer les problèmes existants. Nous ne pouvons faire l'impasse sur certains faits. Je vous rappelle que ce n'est pas l'opposition – ni le MR, ni les Écolos – qui a déclaré qu'il y avait une affaire Francorchamps, mais c'est vous-même, le 8 novembre dernier. À partir de là, il fallait tirer des conclusions beaucoup plus fortes pour envoyer un signal précis à l'opinion publique.

Je le répète, nous sommes prêts à apporter notre contribution au plan Marshall afin d'assurer une meilleure éthique et une meilleure application des

principes démocratiques, partout en Wallonie, et aussi au niveau des Pouvoirs locaux.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close. Je vous propose de voter à 12 heures sur le projet de motion déposé en conclusion des travaux menés par la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité relatifs au dossier «Francorchamps» par MM. Ficheroulle, de Lamotte et Kubla.

Je vous suggère de suspendre nos travaux jusqu'à 12 heures, de façon à respecter les règles et traditions de notre Assemblée qui veulent que lorsque l'on a annoncé une heure de vote, on la respecte.

– *La séance est suspendue à 11 heures 38 minutes.*

– *La séance est reprise à 12 heures 3 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE MOTION

DÉPOSÉ EN CONCLUSION DES TRAVAUX
MENÉS PAR LA COMMISSION DU BUDGET,
DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES,
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE,
DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ
RELATIFS AU DOSSIER FRANCORCHAMPS,
PAR MM. FICHEROULLE,
de LAMOTTE ET KUBLA
(Doc. 292 (2005-2006) - N° 1)

Vote nominatif

M. Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de motion déposé en conclusion des travaux menés par la Commission du Budget, des Finances, des Affaires générales, de la Simplification administrative, du Règlement et de la Comptabilité relatifs au dossier Francorchamps, par MM. Ficheroulle, de Lamotte et Kubla.

– Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.

62 membres répondent oui.

6 membres répondent non.

1 membre s'abstient.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à M. Petitjean.

M. Petitjean (FN). – Monsieur le Président, je me suis abstenu parce qu'au fil des débats, le Front National a acquis la conviction que les quatre partis démocratiques connaissaient totalement le dossier Francorchamps et surtout Écolo, représenté dans tous les organes de décision; Gouvernement, Meusinvest, Société de promotion du circuit.

Le Front National est partisan d'un Grand Prix de Francorchamps 2006 pour autant que la Région wallonne n'engage qu'un strict minimum de moyens financiers.

M. Président. – Ceci met fin à nos travaux.

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

M. Président. – Monsieur le Ministre-Président, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers amis, chers Collègues, ceci met fin à nos travaux de cette année civile. Je me fais le porte-parole de l'ensemble de nos services administratifs et de vous tous, pour vous souhaiter, à vous ainsi qu'à vos familles et vos connaissances, d'excellentes fêtes de réveillon et une année 2006 propice à l'optimisation de l'essor de l'économie wallonne.

La parole est à M. Kubla.

M. Kubla (MR). – Monsieur le Président, la tradition veut que le Chef de groupe de l'opposition, au nom de ses collègues, se joigne à vos souhaits et soit l'interprète de tous pour remercier d'abord tout le personnel et lui souhaiter d'excellentes fêtes – il a été efficace, comme toujours, à nos côtés –, les journalistes qui ont non seulement suivi nos travaux mais les ont parfois dopés, ainsi que les interprètes qui ont eu l'occasion une fois, de faire de la traduction, grâce à M. Stoffels.

On dit parfois que le meilleur moyen de se brouiller avec un ami, c'est de partir en voyage avec lui, mais parfois cela réconcilie. Je dirais que, par exemple, si M. Marcourt et Mme Simonet, en bons Liégeois, convolaient un peu, cela pourrait faire des liens meilleurs. De même, pour M. Lutgen avec Mme Arena, la jeunesse vous lie. (*Rires.*)

Quant à M. Antoine, il ne vous reste plus que Monsieur le Ministre-Président, pour vous servir de compagnon de route! (*Rires.*)

Je vous souhaite à tous d'excellentes vacances et d'excellentes fêtes. (*Applaudissements dans l'Assemblée.*)

M. Président. – La parole est à M. Di Rupo, Ministre-Président, du Gouvernement wallon.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, au nom du Gouvernement, j'ai le plaisir de vous adresser ces quelques mots, en signe de vœux, non seulement des vœux de bonnes fêtes – j'imagine qu'après un tel travail, vous apprécierez quelques moments de détente –, mais aussi vous souhaiter une heureuse année 2006.

Si je le pouvais, je vous souhaiterais toute une législature heureuse. Je voudrais vous souhaiter à tous – tant dans l'opposition que dans la majorité – mes meilleurs vœux d'épanouissement sur le plan professionnel.

Sur le plan de votre vie privée, je vous souhaite de connaître un grand amour durant 2006 et de choisir –

c'est la grande différence entre M. Kubla et moi – d'aller en vacances avec qui vous voulez. *(Rires.)*
(Applaudissements dans l'Assemblée.)

M. Président. – Sur ces bonnes paroles, je lève la séance, non sans vous avoir invités à venir prendre le verre de l'amitié. Bonnes vacances et bonne route.

– *La séance est levée à 12 heures 10 minutes.*

– *Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à convocation ultérieure.*

Le service du Compte rendu intégral (CRI) adresse à l'ensemble de ses lecteurs ses vœux les plus sincères à l'occasion de l'année nouvelle.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

DDGP	Didier Defourny Grand Prix
FOA	Fonds d'orientation agricole.
FOM	Formula one management
OGM	Organismes génétiquement modifiés
SOGEPA	Société de gestion de participations